

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT: M. JOSEPH ZAYED, président

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT
DE LA NOUVELLE PRISE D'EAU DE SAINTE-FOY
PAR LA VILLE DE QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 6 mars 2006 à 19 h
Hôtel Clarion
3125, boulevard Hochelaga
Sainte-Foy

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 6 MARS 2006
SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DE LA PRÉSIDENTE 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

M. MICHEL FORTIER 3

M. LÉO PETITCLERC 13

RÉSIDENTS DE LA PLAGE SAINT-LAURENT 16

 M. PIERRE TURMEL

 M. RODRIGUE SAMUEL

REPRISE DE LA SÉANCE

LES AMIS DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT 32

 M. ANDRÉ STAINIER

M. JEAN-MARIE DESGAGNÉ..... 38

M. JEAN NORMAND

CORPORATION DE PLAGE SAINT-LAURENT 50

 Mme JOSÉE SAMUEL

 M. LOUIS GAUVIN

DROIT DE RECTIFICATION 61

 M. CHRISTIAN BOILY

MOT DE LA FIN 62

SÉANCE DU 6 MARS 2006
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir mesdames, messieurs, si vous voulez prendre place!

10 Je vous souhaite à tous et à toutes la bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique sur le projet d'aménagement d'une nouvelle prise d'eau dans le secteur de Sainte-Foy.

Tout d'abord, je tiens à m'excuser si je nasille trop, c'est parce que mon nez est bouché, j'ai un rhume, je ferai mon possible, mais je vous demande de me pardonner.

15 Alors mon nom est Joseph Zayed, pour ceux qui ne me connaissent pas, et je préside cette commission d'enquête et d'audience publique.

20 Je ne ferai pas ici la lecture du mandat confié par le Bureau d'audiences publiques par l'ex-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Thomas Mulcair au président du BAPE, monsieur William Cosgrove. Les personnes intéressées peuvent en faire la lecture à la table en arrière de la salle.

25 Le projet que nous avons examiné ensemble en première partie, soit les 6 et 7 février dernier, est assujéti à la procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, et en vertu des règles de procédure, le rapport sera remis au ministre au plus tard le 6 juin 2006; celui-ci aura soixante (60) jours alors pour le rendre public. En pratique, ces dernières années, les rapports ont été rendus publics dans les trois (3) ou quatre (4) semaines suivant leur dépôt.

30 Permettez-moi de vous présenter les membres de l'équipe. Tout d'abord, en arrière de la salle, la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Marie-Josée Méthot. Les analystes, à ma gauche et à ma droite, madame Monique Lajoie et monsieur Guy Fortin. La conseillère en communication, madame Danielle Hawey, également responsable du registre.

35 La logistique de l'audience est assurée par le Centre de services partagés du Québec, représenté par messieurs Richard Grenier et Martin Lajoie.

40 J'en profite pour vous mentionner que tout ce qui est dit en audience est enregistré et les transcriptions seront rendues disponibles dans les centres de consultation et sur le site internet, tout comme elles l'étaient à la suite de la première partie de l'audience publique. D'ailleurs, vous avez sans doute remarqué que les transcriptions de la première partie de l'audience publique y sont déjà.

45 L'objectif donc de la deuxième partie de l'audience, bien sûr c'est recevoir vos opinions
sur le projet. Il y a eu, au total, six (6) mémoires de déposés, et les six (6) seront présentés ce
soir. Bien sûr, nous avons eu la chance, et je vous remercie de nous les avoir envoyés avant la
date limite, nous avons eu donc la chance de tous les lire, et ça a été fort utile. Donc ils seront
rendus publics dès ce soir et ils pourront être lus sur le site internet du BAPE à compter de
demain.

50 Je tiens à préciser, tout comme je l'ai fait lors de la première partie de l'audience
publique, que la Commission ne fait pas le compte de ceux qui sont pour et ceux qui sont contre
pour déterminer qui a raison. La Commission, bien sûr, s'intéresse aux raisons, et d'ailleurs, je
tiens à vous féliciter. La qualité des mémoires, écoutez, je vous ai dit que j'en ai fait à peu près
55 douze (12) commissions d'enquête, la qualité de ces mémoires est particulièrement bonne. Et
c'est pas rien, ce que je vous dis là. En tout cas, je vous félicite.

60 Les présentations sont généralement suivies d'un échange avec la Commission afin de
mieux comprendre les éléments et les arguments de votre position.

65 Alors le déroulement de la séance maintenant, vous remarquez qu'il n'y a plus de table
pour le promoteur ni celle des personnes-ressources, comme c'était le cas à la première partie
de l'audience, bien que certaines personnes d'entre elles soient présentes dans la salle.

70 Alors les participants déjà inscrits au registre tel que requis seront invités à venir
présenter leur mémoire ou leur opinion verbalement. Si le mémoire est de quelques pages, il est
suggéré d'en faire la lecture; s'il est trop long, pour le bénéfice de la salle, il est suggéré d'en
donner les éléments essentiels.

75 De toute façon, nous les avons bien bien lus, et nous avons aussi des questions bien
précises à vous poser.

80 Évidemment, si vous estimez approprié d'attirer notre attention de façon plus particulière
sur tel ou tel point, évidemment, vous avez amplement le choix de le faire.

85 Puisqu'il n'y a que six (6) mémoires, je ne fixerai pas de délai, mais je vous invite
fortement à procéder à l'intérieur d'une période de quinze (15) minutes, et après laquelle suivra
probablement une période de dix (10) à quinze (15) minutes d'échanges.

À la fin, il est possible aussi d'utiliser, pour tout le monde, pour tout le monde il est
possible d'utiliser un droit de rectification qui doit porter uniquement sur des faits invoqués dans
les mémoires et non sur les opinions exprimées. Donc s'il y a des erreurs de faits, tout le monde,
les porte-parole du promoteur, les personnes-ressources, vous avez le droit de vous prévaloir de
ce droit de rectification et faire cette correction. Et pour ce faire, il faut s'inscrire au registre.

Je pense que compte tenu que ça a très bien été lors de la première partie de l'audience publique, je vous fais grâce des règles de procédure, vous avez été extrêmement courtois, j'ai aucun doute à l'effet que ça continuerait de cette façon pour la deuxième partie de l'audience.

90 Le dernier point, j'hésite un peu à vous le communiquer mais enfin, c'est pour faire plaisir à ma conseillère en communication qui m'a dit de rappeler encore une fois, bien qu'il me semble que je l'ai assez fait à la première partie de l'audience publique, qu'il y a un sondage que le BAPE fait, et qu'il existe des formulaires en arrière de la salle, qu'on vous invite à compléter. Alors voici, l'invitation est faite.

95 Donc la Commission ne siègera que ce soir puisqu'il n'y a que six (6) mémoires, et nous terminerons quand nous aurons terminé le travail.

100

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
MICHEL FORTIER

PAR LE PRÉSIDENT:

105

Sans plus tarder, j'invite la première personne pour présenter son mémoire, monsieur Michel Fortier.

PAR M. MICHEL FORTIER:

110

Alors je me présente, je suis un résident de la Plage Saint-Laurent depuis environ près de dix (10) ans, et ma propriété est une de celles qui est visée par le projet, donc cela explique mon intérêt, ma présence ici ce soir.

115

C'est toujours assez délicat de choisir un titre d'une présentation, il y a plusieurs titres qui m'étaient venus à l'esprit, mais celui que j'ai choisi, c'est celui-là, parce qu'il reflète bien le mémoire et la présentation que je vais vous faire.

(PRÉSENTATION VISUELLE)

120

Donc il y a huit (8) résidences qui sont visées par le projet, six (6) le long du fleuve et deux (2) près de la falaise, au pied de la falaise. Donc pour vous situer, ici la station de pompage et à l'ouest, les résidences, six (6) côté fleuve, deux (2) près de la falaise.

125

Un exemple de résidence le long du fleuve, une résidence qui a été construite l'année dernière.

130 Un exemple de résidence au pied de la falaise, c'est l'endroit que nous avons visité avec le bus, une matinée. On s'est arrêté à cet endroit-là.

Le but du mémoire, c'est de vous exprimer nos raisons, les raisons de l'opposition au projet dans sa forme actuelle, et de vous suggérer des solutions et des recommandations pour améliorer le projet.

135 Alors les raisons de l'opposition, elles sont en trois (3) volets! Un premier volet sur les dangers pour les résidents, un deuxième sur les risques de dommages aux propriétés et enfin, le troisième, sur les raisons qui nous ont été données pour la justification de deux (2) prises d'eau et son emplacement qui, à mon avis, ne tiennent pas.

140 Alors le premier volet, l'impact sur les résidents. Comme vous savez, la falaise a été le théâtre de plusieurs éboulis dans les années passées, et il est à craindre que le dynamitage à répétition pourrait la fragiliser encore plus, et peut-être causer d'autres éboulis. Donc il y a un danger de perte de vie, dans ce cas-là.

145 Côté santé, le promoteur, dans un de ses documents, a mentionné que nous pouvions nous attendre à des niveaux sonores qui pourraient atteindre jusqu'à cent dix-neuf décibels (119 dB) au niveau des maisons qui longent le fleuve. Donc il faut rappeler que cent vingt décibels (120 dB) est le seuil de la douleur pour l'être humain. Et même si le cent dix-neuf (119 dB) est en bas de ce seuil, il y a des études médicales qui démontrent que le dynamitage à répétition pourrait abaisser ce seuil. Donc le danger est pour les organes internes, dont les voies respiratoires et les poumons.

155 Donc c'est un peu pour faire une analogie avec un boxeur au ring. Aux premiers rounds, il encaisse bien les coups, et rendu au septième, bien, un punch de la même intensité peut le mettre au tapis, parce que l'accumulation, la répétition, les impacts fait que sa résistance a été beaucoup diminuée.

160 Le troisième impact, c'est sur le bien-être. Le promoteur parle de niveaux qui pourraient atteindre des seuils intolérables, avec le dynamitage. Même si on fait abstraction du dynamitage, les valeurs d'intensité sonore, dans les meilleures conditions, seraient de soixante-sept décibels (67 dB), ce qui est quatre (4) fois plus grand que la norme de cinquante-cinq (55 dB) du ministère de l'Environnement, la norme de jour, et treize (13) fois supérieur à la norme de nuit du ministère, qui est de quarante-cinq (45) dB.

165 L'impact sur les propriétés! Avec le dynamitage à répétition, il y a possibilité de bris des conduits des fosses septiques. Les résidents à l'ouest de la station de pompage ne sont pas desservis par les services de la Ville, ils ont des installations privées, des fosses septiques et des puits artésiens.

170 Il y a un danger de contamination de l'eau potable des puits artésiens par les résidus des explosifs. Le TNT et ses dérivés est reconnu comme un matériau toxique et cancérigène, et qui pourrait contaminer l'eau des puits.

175 Un autre danger qui est pas à négliger, c'est que la répétition des détonations pourrait, par le phénomène de la propagation des fissures, soit bloquer l'arrivée de l'eau qui vient des nappes souterraines, ou ouvrir, agrandir une nouvelle fissure qui, éventuellement, pourrait mettre les puits à sec.

180 Le troisième volet! Il n'est pas nécessaire d'avoir deux (2) prises d'eau. Un argument qui a été utilisé par le promoteur pour justifier le besoin de deux (2) prises d'eau était le scénario de la catastrophe maritime ou un navire en venant s'échouer pour frapper la prise d'eau et mettre en danger l'approvisionnement en eau potable de toute une population.

185 Si on examine les données d'accidents maritimes qui ont été compilées par Transport Canada, on peut calculer assez facilement la probabilité d'un tel événement, le calcul est donné dans le mémoire, la probabilité se situe à un sur cent millions (1/100 M). Autrement dit, cette probabilité est pas plus grande que celle d'une attaque terroriste sur la station de pompage ou sur l'usine de filtration.

190 Pendant la construction, une prise temporaire pourrait être utilisée. La question de qu'est-ce qui se passe en cas de bris. Au cours des quarante (40) dernières années, le promoteur nous dit que le temps de délai maximum dû aux réparations a été de six (6) heures, et la réserve est, par design, de vingt-quatre (24) heures. Donc il y a assez de facteur de sécurité, là, pour contrer un tel problème, et si le besoin d'une réserve plus grande est vraiment
195 nécessaire, il y a peut-être une possibilité de construire des réservoirs pour avoir une plus grande réserve.

Mais de toute façon, en quarante (40) ans, les citoyens n'ont jamais manqué d'eau.

200 Alors ça nous amène aux solutions! La première solution. Alors si on n'a pas besoin de deux (2) prises d'eau, qu'est-ce qu'on pourrait faire. Bien, simplement passer dans l'axe actuel. Et pour nous rendre à la profondeur requise, bien, on voit qu'ici, il y a la ligne de profondeur de cinq mètres (5 m), il y en a une, celle de dix mètres (10 m), donc pour se rendre à la même
205 profondeur, on a une distance plus courte, environ plus ou moins quatre cents mètres (± 400 m) au lieu de quatre cent cinquante (450 m).

Et sur le premier trois cents mètres (300 m), bien, on n'a pas besoin de dynamitage, ni probablement de forage, parce que le sol a déjà été excavé il y a quarante (40) ans, et est constitué de matériaux de remplissage.

210 Deuxième solution! Bien, avant de passer à la deuxième solution, il y a les deux (2) avantages que je vous ai déjà mentionnés, et il y en a un troisième, évidemment, qui est pas à

négliger, c'est les économies importantes qu'une solution comme ça pourraient nous apporter, plusieurs millions de dollars en économie.

215

La deuxième solution, c'est de passer à l'est, sur le terrain de la Ville, plutôt qu'à l'ouest, sur les terrains des résidents. Le promoteur avait apporté deux (2) objections à cette solution-là, la première, l'influence de la rivière Cap-rouge. Bien, si on examine ça de plus près, eh bien, à marée montante, le fleuve s'engouffre dans la rivière, et à marée descendante, eh bien, le plus grand débit du fleuve emporte le faible effluent de la rivière en direction de Québec.

220

Même si on assume que les polluants de la rivière pourraient surfer à contre-courant jusqu'en direction de la prise d'eau, leur influence serait négligeable comparée à toute la pollution qui nous vient de Montréal et des Grands-Lacs.

225

Donc qu'est-ce qui reste comme objection, c'est l'empiètement sur le marais. Donc on peut regarder ça de plus près.

Bon, alors le marais se situe dans cette zone-là. Donc si on passe trente degrés (30°) à l'est au lieu de trente degrés (30°) à l'ouest, comme ça, au même angle que l'angle projeté, avec la nouvelle prise et la prise actuelle, on s'aperçoit qu'on évite le marais. Et même si on assume que le marais s'est agrandi jusqu'ici, si on compare les superficies, il s'agit d'au plus cinq pour cent (5 %). Donc c'est négligeable.

230

Et ce qui plus est, le marais n'a pas de statut particulier. Donc quels sont les avantages d'une solution comme ça! Eh bien, on éloigne le chantier de la falaise, on réduit les impacts négatifs sur les résidents, leurs propriétés, et aussi, on élimine le coût des servitudes, ce qui est pas à négliger.

235

Une chose que je dois rajouter, c'est que la longueur requise pour atteindre la profondeur serait la même que celle projetée par le promoteur, soit environ quatre cent cinquante mètres (450 m).

240

Ce qui nous amène aux demandes, pour vous, monsieur le Président, afin que vous puissiez faire des recommandations, il y en a sept (7).

245

La première, c'est qu'une étude de faisabilité soit effectuée pour la première solution qui est proposée.

S'il s'avère que cette solution-là est impossible, bien, de passer à la deuxième solution qui est de faire le nouveau tracé sur le terrain de la Ville.

250

Qu'un appel d'offres soit fait pour réaliser le projet sans dynamitage. Et s'il s'avérait, par l'étude des soumissions, que c'est inévitable d'utiliser le TNT, de passer les services d'égout et d'aqueduc pour les résidents qui sont visés par le projet. Donc, on estime que pour une distance

255

de trois cent cinquante mètres (350 m) à mille dollars du mètre (1000 \$/m), un coût approximatif de trois cent cinquante mille dollars (350 000 \$).

260 Et dernière demande ou recommandation, que l'horaire des travaux soit en semaine, entre huit heures (8 h) le matin et cinq heures (5 h) l'après-midi, et que la norme de cinquante-cinq décibels (55 dB) durant le jour, établie par le ministère de l'Environnement soit respectée, et celle de la Ville de Québec pour la nuit, de quarante-deux point cinq décibels (42,5 dB) soit respectée.

265 Si ces normes sont impossibles à rencontrer, d'accorder une allocation de logement pour les résidents afin qu'ils puissent au moins dormir durant la nuit.

270 Et finalement, que la Ville de Québec assume la pleine responsabilité des dommages et pertes qui pourraient survenir dans le cadre de ce projet, et suite au projet, jusque pour une période de cinq (5) ans après la fin du projet.

Alors c'est la fin de ma présentation, je suis disponible pour répondre à vos questions.

PAR LE PRÉSIDENT:

275 Alors oui, merci monsieur Fortier. Voulez-vous peut-être aller vous asseoir au micro, ce sera plus facile.

280 Tout d'abord, permettez-moi de vous poser une question qui n'a rien à voir avec le mémoire. Vous avez déménagé dans le secteur il y a environ dix (10) ans, vous avez vu la falaise, vous vous êtes sûrement informé sur le quartier, vous avez probablement entendu, pris connaissance du fait qu'il y a déjà eu des éboulis.

285 Quel a été le facteur déclencheur ou déclenchant qui a fait en sorte que vous choisissiez malgré tout de vivre là? Ça n'a rien à voir avec votre mémoire, juste pour ma curiosité.

PAR M. MICHEL FORTIER:

290 Eh bien à ce moment-là, je n'étais pas du tout au courant qu'il y avait un projet comme le vôtre.

PAR LE PRÉSIDENT:

295 C'est pas le mien!

PAR M. MICHEL FORTIER:

300 Le vôtre dans le sens large du terme. Donc la falaise, à ce moment-là, malgré l'éboulis qui est survenu, il y avait des mesures qui avaient été prises par la Ville par la suite, dans la région de l'éboulis pour faire qu'à cet endroit-là, ça se reproduirait plus.

Par contre, ça n'enlève rien au fait que si on se met à dynamiter d'une façon répétitive, que là, on pourrait refragiliser la falaise à nouveau.

305 Et aussi, il y a eu des développements au faite de la falaise qui n'étaient pas prévus non plus à ce moment-là, qui ont eu lieu, qui fragilisent encore plus la falaise, des choses qui ne pouvaient pas être prévues à ce moment-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

310 OK. Maintenant, vous avez fait référence dans votre mémoire aux effets sismiques qui ont été effectués à l'été 2003, et vous avez indiqué:

"Toutefois, certaines ont subi des dommages suite à de tels essais."

315

Et je voulais savoir quel type de dommages?

PAR M. MICHEL FORTIER:

320 À ma connaissance, sur deux (2) des résidences, des dommages au niveau de fissures dans les joints des panneaux de placoplâtre et dans le plâtre lui-même.

PAR LE PRÉSIDENT:

325 OK. Et est-ce que la Ville a été informée?

PAR M. MICHEL FORTIER:

Oui, la Ville, dans mon cas, la Ville a été informée.

330

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous, vous étiez un des deux (2) cas?

335

PAR M. MICHEL FORTIER:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

340

Et elle a été informée, est-ce qu'elle vous a dédommagé?

PAR M. MICHEL FORTIER:

345

Non, la réponse de la Ville a été qu'elle n'était pas responsable, de faire affaire avec leur contracteur.

PAR LE PRÉSIDENT:

350

Et qu'est-ce que vous avez fait?

PAR M. MICHEL FORTIER:

355

J'ai contacté le contracteur, et j'ai eu aucune réponse. Donc je me suis adressé à ma compagnie d'assurance qui a poursuivi la Ville et probablement le contracteur pour me dédommager.

PAR LE PRÉSIDENT:

360

Et comment ça s'est dénoué?

PAR M. MICHEL FORTIER:

365

Ça s'est déroulé que...

PAR LE PRÉSIDENT:

Dénoyé!

370

PAR M. MICHEL FORTIER:

Le dénouement a été que la compagnie d'assurance m'a payé pour les dommages.

PAR LE PRÉSIDENT:

375

Mais l'argent, elle a pu le récupérer de qui?

PAR M. MICHEL FORTIER:

380

Je ne sais pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous ne savez pas?

385

PAR M. MICHEL FORTIER:

Moi, j'ai pas demandé à la compagnie d'assurance.

390

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, non, non, mais je peux être curieux.

PAR M. MICHEL FORTIER:

395

Ils ont sûrement l'information.

PAR LE PRÉSIDENT:

400

Et avant de clore ce point-là, est-ce que la Ville vous a indiqué pourquoi c'est pas elle qui doit être tenue responsable? Est-ce que c'était le contractant qui avait dépassé les limites qui lui étaient autorisées, est-ce qu'il y avait une raison de cette nature-là?

PAR M. MICHEL FORTIER:

405

Non, la Ville m'a donné aucun détail, sinon qu'elle n'était pas responsable.

PAR LE PRÉSIDENT:

410

D'accord.

Est-ce que pendant ces essais sismiques, est-ce qu'il y a eu aussi altération de la qualité de l'eau de votre puits?

415

PAR M. MICHEL FORTIER:

Pas à ma connaissance.

PAR LE PRÉSIDENT:

420

Dans le voisinage, est-ce qu'il y en a eu des altérations?

PAR M. MICHEL FORTIER:

425 Pas à ma connaissance.

PAR LE PRÉSIDENT:

430 Et est-ce qu'il y a eu quelque observation que ce soit sur la falaise, pendant les effets sismiques?

PAR M. MICHEL FORTIER:

435 Je ne sais pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

440 Enfin, vous proposez qu'il y ait en fiducie des sommes d'argent qui puissent servir à dédommager les résidents qui subiraient des pertes, pendant une durée de cinq (5) ans.

Juste pour ma gouverne, cinq (5) ans, est-ce que c'est un peu aléatoire ou est-ce qu'il a été déterminé par des expériences passées?

PAR M. MICHEL FORTIER:

445 Non, ça a pas été déterminé par des expériences passées. C'est un chiffre qui est lancé pour, par exemple, je pense à la perte des puits artésiens qui pourrait survenir progressivement, donc ça semble raisonnable de penser que c'est quelque chose qui pourrait se produire éventuellement sur une période de cinq (5) ans.

450 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

455 En fait, nous avons discuté pas mal de tous vos mémoires cet après-midi même en Commission et on se posait la question, vous n'êtes pas le seul, probablement les autres aussi seront questionnés ou interpellés là-dessus, vous proposez un tracé alternatif, bon tantôt vous dites vingt degrés (20°), tantôt trente degrés (30°) à l'est, admettons qu'il serait vingt-trente degrés (20°-30°), c'est la même chose, à l'est, est-ce que – bien sûr il y aurait un éloignement, un certain éloignement par rapport au dynamitage pour les résidences qui longent la rue Plage Saint-Laurent, mais du côté ouest, mais du côté est, vous allez rejoindre, vous allez être plus proche, il y a deux-trois (2-3) maisons qui vont être beaucoup plus proches, à ce moment-là.

465 Est-ce que vous avez consulté, est-ce que les résidents qui sont à l'ouest, justement, là, ont été consultés et sont d'accord, à l'est, pardon, c'est ça, avec vos propositions, avec la vôtre du moins? Je questionnerai les autres tout à l'heure.

PAR M. MICHEL FORTIER:

470 Non, ils n'ont pas été consultés.

475 La raison, l'avantage de passer à l'est plutôt qu'à l'ouest, c'est la configuration de la falaise. À l'ouest, la hauteur de la falaise va de pratiquement à rien et elle augmente en s'en allant vers l'ouest. Donc plus la falaise est haute, plus elle devient dangereuse. Et dans la partie ouest, la falaise n'est pratiquement pas élevée, donc il y a pratiquement pas de danger.

PAR LE PRÉSIDENT:

480 Donc ce serait exclusivement sur la base de la sécurité de la falaise?

PAR M. MICHEL FORTIER:

C'est un aspect, c'est un aspect.

485 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais les autres aspects, est-ce que vous réduisez les impacts sur les résidents de l'ouest, puis les résidents de l'est, il y a des résidents de l'est qui vont être un peu plus impactés selon le nouveau tracé que vous proposez?

490

PAR M. MICHEL FORTIER:

495 Bien, la différence, c'est que la Ville possède un terrain à l'est, qui a environ plus ou moins cinq cents pieds (± 500 pi), qui peut contenir un nouveau tracé. Donc en passant à l'est, le tracé est sur le terrain de la Ville et non pas sur le terrain des résidents qui sont situés à l'ouest.

Donc il y a une différence appréciable entre les deux (2) problématiques.

PAR LE PRÉSIDENT:

500

D'accord.

Bien, je vous remercie beaucoup.

505 **PAR M. MICHEL FORTIER:**

Je vous remercie.

510

LÉO PETITCLERC

PAR LE PRÉSIDENT:

515

Monsieur Léo Petitclerc.

PAR M. LÉO PETICLERC:

520

Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de me présenter. Léo Petitclerc, 53, Plage Saint-Laurent à Cap-Rouge, Cap-Rouge, Québec maintenant.

LECTURE DU MÉMOIRE

525

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci à vous.

530

Monsieur Petitclerc, j'aurais quelques éclaircissements et quelques questions aussi à vous poser.

Vous, vous étiez avec nous la journée où on a fait la visite terrain, non?

535

PAR M. LÉO PETICLERC:

Non, je n'étais pas présent.

PAR LE PRÉSIDENT:

540

Nous nous sommes promenés, en autobus, bon, principalement à l'ouest, on est arrivé à la station de pompage et puis on est rentré vers l'ouest et puis on s'est promené, et je me souviens très bien avoir rencontré une automobile qui s'en venait dans le sens inverse. L'autobus a dû arrêter et vraiment se tasser pas mal pour permettre à l'automobile de passer et finalement suivre son chemin.

545

550 Selon ma compréhension, les camions n'emprunteront pas cette partie-là du chemin, donc la partie ouest, mais emprunteront la partie est. Et je voulais savoir si selon vous, vous qui connaissez ce chemin-là beaucoup plus que moi, si – on va commencer par un camion et une auto qui se rencontrent, qu'est-ce qui arrive, est-ce que les deux (2) peuvent passer sans problème?

PAR M. LÉO PETICLERC:

555 Non, le camion ou l'auto va s'immobiliser.

PAR LE PRÉSIDENT:

560 Dans la partie est, là.

PAR M. LÉO PETICLERC:

Le camion ou l'auto va s'immobiliser pour laisser passer un des deux (2).

565 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Puis deux (2) camions qui se rencontrent?

PAR M. LÉO PETICLERC:

570 Bien là, ils vont rentrer dans l'arche voûtée des arbres. Ils vont se déplacer, ils vont accrocher la voûte qu'on a, naturelle, au-dessus de notre chemin, puis ils vont accrocher au passage ces arbres-là. J'en fais mention aussi dans mon mémoire.

575 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui. Et vous soulevez la dimension de sécurité, vous parlez des enfants, qu'est-ce que vous suggérez pour la sécurité des enfants?

580 **PAR M. LÉO PETICLERC:**

Bien moi, premièrement, je vous ai mentionné la côte qu'on a utilisée en 1994 lors de l'implantation des services dans la partie municipalisée sur chemin de la Plage.

585 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui. Vous avez peut-être suivi le dossier dans ses derniers développements, vous nous aviez envoyé votre mémoire suffisamment tôt, et si vous avez suivi ce qu'on a fait, nous nous sommes prévalus de cette lecture pour envoyer une question additionnelle au promoteur, et par

590 laquelle on voulait savoir, est-ce que c'est faisable, oui ou non, d'utiliser cette côte. Et la réponse nous est arrivée, probablement vous l'avez lue, elle est accessible, elle est publique, et le promoteur a apporté sept-huit (7-8) raisons pour laquelle selon lui cette côte-là ne peut plus être utilisée, notamment l'abattage des arbres, etc.

595 Est-ce que vous avez pris connaissance de sa réponse?

PAR M. LÉO PETICLERC:

600 Non, j'ai pas pris connaissance de cette réponse-là du promoteur ou de l'entrepreneur, mais je dois vous dire, on l'a déjà utilisée une première fois, je vois pas pourquoi on pourrait pas le faire.

605 Je préférerais couper quelques arbres dans cette côte-là pour avoir accès à la rue Saint-Félix qu'écorder et être obligé de couper des arbres par la suite sur un chemin où on a investi beaucoup d'argent.

610 Si on est là aujourd'hui, c'est parce que le cachet était extraordinaire, on trouvait ça beau et on veut continuer à profiter de la beauté de la voûte des arbres et tout ça. C'est une des raisons, et je pense qu'on devrait mettre de l'avant le trajet que je vous suggère.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et ce serait quoi, votre alternative, si jamais ce que vous proposez ne peut pas se faire?

615 **PAR M. LÉO PETICLERC:**

J'en ai pas d'autres.

PAR LE PRÉSIDENT:

620 Vous en avez pas d'autres?

PAR M. LÉO PETICLERC:

625 Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

630 En termes de sécurité pour les enfants, non.

D'accord. Bien, merci beaucoup.

Oui, mon collègue me demande, ce serait intéressant de savoir, comment fonctionnent les autobus scolaires?

635

PAR M. LÉO PETICLERC:

Avec beaucoup de difficulté. Même cette année, on m'a dit que les autobus scolaires avaient hésité longtemps, il y a eu des pressions par les parents qui avaient des enfants d'âge scolaire pour avoir les autobus scolaires.

640

Il y a des gens ici, là, qui ont des jeunes enfants, ils pourront le confirmer peut-être tout à l'heure, lors de la période de questions. Les autobus scolaires ont hésité longtemps, cette année.

645

PAR LE PRÉSIDENT:

À cause de?

650

PAR M. LÉO PETICLERC:

De la largeur du chemin.

PAR LE PRÉSIDENT:

655

Très bien, merci beaucoup.

660

RÉSIDENTS DE LA PAGE SAINT-LAURENT

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors j'appelle le porte-parole des résidents de la Plage Saint-Laurent ou les porte-parole.

665

Bonsoir.

PAR M. PIERRE TURMEL:

Bonsoir, Pierre Turmel, en compagnie de monsieur Rodrigue Samuel. Alors on pourrait présenter le mémoire, séparer ça en deux (2) parties.

670

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

675

PAR M. PIERRE TURMEL:

LECTURE DU MÉMOIRE

680 **FIN DE LA LECTURE (Fin du 2^{ème} crochet, page 2, "...5 mois"**

Et possible aussi que ça pourra durer plus longtemps, le chantier, là.

685 Nos propriétés peuvent subir des dommages liés au projet; ça, ça a été reconnu dans les études, d'ailleurs.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, dernier crochet, "Notre secteur..."

690 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, milieu du paragraphe suivant les crochets," ... population"**

En fait, on n'est pas contre le projet, c'est la façon de réaliser le projet.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, milieu du par. suivant les crochets, "Notre ouverture..."

695 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, milieu du dernier paragraphe, "... appelé falaise"**

En fait, d'aucuns disent talus, ça pourrait être un escarpement mais peu importe, on fera pas une querelle de mots, il reste que la déclivité est assez marquée dans le secteur.

700 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3)**

FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin du premier paragraphe, "... neige au sol."

705 Dans l'étude GPR, à la page 12, on trouve un tableau, le tableau numéro 2, "Effets des sautages", et il y a une citation qui mérite d'être ramenée devant la Commission; en fait, il s'agit de dire que le tableau 2 présente la relation entre les vibrations de dynamitage et l'échelle de Richter utilisée pour calculer l'énergie libérée pendant un tremblement de terre. Et la citation à propos de ça:

710 **LECTURE DE MÉMOIRE (Page 3, deuxième paragraphe, "Cependant..."**

FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin du deuxième paragraphe, "... etc"

715 Alors c'est ça, le tableau 2, finalement, il est basé pour démontrer les effets du sautage sur des calculs basés sur des échelles Richter et Nuttli, alors c'est peut-être pas finalement pertinent pour fins de démonstration relativement à la stabilité du talus.

Autre citation.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, troisième paragraphe, "Les risques...")

720

FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin du 1^{er} par. du point 1,2, "... perplexes")

725

Alors on parle ici comme mesures de photographier des solages, alors qu'on l'a déjà indiqué précédemment dans une séance antérieure qu'il y a plusieurs des sous-sols qui sont déjà finis, alors c'est recouvert de gypse, alors c'est assez difficile de vérifier à ce moment-là l'état des fissures.

730

Par la suite, on cite ici monsieur, à partir du verbatim, monsieur Juneau, ingénieur, a précisé que les puits seront caractérisés, et également monsieur Juneau de dire qu'il pourrait y avoir des variations saisonnières.

735

Alors on est un petit peu, dépendamment de la qualité d'installation des puits, donc il y a un certain degré d'incertitude, là, relativement à ces mesures-là. Comment pourraient être interprétés à ce moment-là les tests qui pourraient être faits par le promoteur, je l'ignore, mais c'est pas très clair.

La question du bruit!

740

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, premier paragraphe)

FIN DE LA LECTURE (Page 4, fin du premier paragraphe, "... creusage")

D'ailleurs monsieur Fortier, je pense, tout à l'heure en a fait état, avec une démonstration.

745

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, deuxième paragraphe, "Après les...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, milieu du 2^{ème} paragraphe, "...déjà connues")

750

Alors autrement dit, la Ville avait en main peut-être des données et n'a pas mis, finalement pris les mesures pour corriger la situation.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, milieu du 2^{ème} paragraphe, "Aucune amélioration...")

755

FIN DE LA LECTURE (Page 4, fin du deuxième paragraphe, "... augmentée")

760

Alors on nous avait dit, je pense, durant les séances antérieures, de surcroît, que les équipements en place ayant pas atteint leur limite d'utilisation, d'anciens modèles plus bruyants, puis la Ville semblait dire, bien, on va aller jusqu'au bout de leur durée de vie utile et puis à ce moment-là, bien, avec une surconsommation, alors ça risque de générer finalement un niveau de bruit qui est loin d'être amélioré, il va être aggravé.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, point 3, "Dans l'étude...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, fin du point 3, "... aux citoyens")

765

En fait, c'est ça, c'est que le fardeau de la preuve relèvera à ce moment-là des propriétaires, avec des frais d'expertise au besoin; alors ça, ça risque d'être assez coûteux. Et face aux moyens de la Ville de Québec, qui sont supérieurs aux nôtres.

770

La sécurité, enfin, ça a été évoqué aussi précédemment.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, point 4, "Nous trouvons...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, fin du point 4, "... du chantier")

775

Alors c'est tout pour ma partie. Monsieur Rodrigue.

PAR M. RODRIGUE SAMUEL:

780

Monsieur le Président, je vais terminer avec les suggestions et les demandes pour améliorer le projet.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, point IV, "Nos demandes...")

785

FIN DE LA LECTURE (Fin de la page 4, "... murets")

790

Et en répondant un peu à la question de tantôt, à l'est, si vous avez remarqué la diapo de monsieur Fortier, les résidences sont beaucoup plus orientées nord-est, à cause d'une bifurcation du chemin. Ces résidences-là ont toutes les services publics d'aqueduc et d'égout, donc il y a pas les mêmes impacts négatifs et le même fardeau sur les citoyens dans cette zone-là.

795

Et on ne se décharge pas sur les gens à l'est parce que je pense qu'il y a une seule propriété qui pourrait être équidistante avec celle du 121 qui est à l'ouest; je pense qu'il y aurait une seule propriété, là, qui pourrait dire qu'elle serait touchée, parce qu'il y a déjà le terrain de la Ville, comme ça a été dit.

800

Donc les services publics, la falaise, on s'en va vers la rive de la rivière Cap-Rouge, donc il y a plusieurs éléments, là, qui diminuent les risques et qui sont pas une décharge de risques sur une autre portion des citoyens.

Avec cette localisation, il y aurait des inconvénients qui auraient été mentionnés.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, premier paragraphe)

805 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, fin du premier paragraphe, "... le marais?")**

C'est ce qu'on ignore, mais c'est assez étonnant, ce silence sur cet aspect des travaux à venir.

810 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, deuxième paragraphe, "L'argument...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 5, milieu du deuxième paragraphe, "... montante.")

815 Cinq-sept (5-7) heures, ou on a même dit ici, le consultant de la Ville a dit quatre (4) heures de montant, huit (8) heures de descendant, avec le débit naturel.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, milieu du deuxième paragraphe, "Il semble donc...")

820 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, fin du deuxième paragraphe, "... alluvions.")**

D'aussi loin que Montréal et Sorel.

825 Et comme exemple, monsieur le Président, il y a déjà une auto qui s'est détachée d'une banquise de la rivière La Pérade, elle est peut-être montée jusqu'à Trois-Rivières, mais elle est allée couler à Montmagny. Donc la marée descendante apporte toujours les objets plus loin, plus à l'est qu'à l'ouest.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, point 2, "Privilégier...")

830 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, fin du point 2, "... de bruit")**

Celles de la Ville de Québec et du ministère de l'Environnement.

Demande numéro 3, à défaut de pouvoir réaliser les deux (2) premières demandes...

835

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, point 3, "... la méthode hybride...")

FIN DE LA LECTURE (Page 5, fin du point 4, "... et 160")

840 On comprend mal qu'il y aura pas la même protection si jamais cette méthode non désirée était appliquée.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, point 5, "Tous les moyens...")

845 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, fin de la page, "... du chantier)**

850 L'autobus scolaire s'arrête à l'aire de virage, et l'autre solution, monsieur le Président, ce sont des taxis scolaires. Le compromis je pense que les gens ont négocié avec les commissions scolaires, parce que les transporteurs voulaient pas venir, alors à chaque matin, moi, je suis témoin de taxis réguliers qui mettent une enseigne "Écoliers" sur leur auto et qui vont dans la partie ouest de la plage jusqu'à Saint-Augustin, chercher des élèves, ou des écoliers, ou des étudiants.

855 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est déjà mis en place?

PAR M. RODRIGUE SAMUEL:

860 C'est déjà mis en place, c'est la pratique actuelle.

865 Vous demandiez tantôt, comment on fait, les autobus ne vont pas à l'ouest, arrêtent à la station de pompage, parce qu'il y a une aire de virage là, et effectivement, pour se rencontrer le matin, en hiver en particulier, c'est un défi, il faut se trouver une entrée ultra bien déblayée pour pouvoir se rencontrer, mais c'est la solution des taxis écoliers qui est appliquée pour aller jusqu'à l'ouest de la plage.

PAR LE PRÉSIDENT:

870 Je vais vous laisser finir, mais est-ce que ça a été difficile à mettre sur pied?

PAR M. RODRIGUE SAMUEL:

875 Je confirme ce que monsieur Petitclerc a dit, qu'il y avait une hésitation des commissions scolaires, alors je ne sais pas si c'est le fruit des négociations ou les parents, en tout cas, faisaient des pressions pour avoir le service scolaire, comme partout ailleurs, mais je peux pas en déduire, là, que c'est à la suite de pression, de fait que la commission scolaire ne voulait pas venir ou le transporteur scolaire, mais je vous dis que le service de taxis écoliers, donc des voitures taxis conventionnelles attendent, et à une certaine heure, à partir de l'aire de virage, 880 elles s'en vont dans la partie ouest de la plage.

PAR LE PRÉSIDENT:

885 C'est géré par l'école?

PAR M. RODRIGUE SAMUEL:

890 La commission scolaire, sans doute. Peut-être que dans une question tantôt, on pourra
revenir vous le faire savoir, parce qu'il y a des gens qui ont des enfants dans des commissions
scolaires.

PAR LE PRÉSIDENT:

895 Très bien.

PAR M. RODRIGUE SAMUEL:

900 Donc voilà pour les piétons et la sécurité des enfants.
Sixième demande!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, point 6, "Tous les...")

905 **FIN DE LA LECTURE (Page 6, fin du 1^{er} paragraphe du point 6, "... incommodés"**
Logements ou autres.

910 Il faudra ainsi inclure dans le projet des mesures d'atténuation du bruit des ventilateurs et
des pompes du poste de pompage, en utilisant des nouvelles technologies acoustiques et des
écrans de végétation. Je pense que c'est pas rêver, là, de savoir que ça existe et que ça aurait
pu être mis en application depuis un certain temps.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, point 7, "À cause...")

915 **FIN DE LA LECTURE (Page 6, fin du point 7, "... des travaux"**

920 Et si je peux me permettre, c'est que la coupe, pour le moyen terme qu'on a prévu, si on
dit que la coupe d'un arbre, le fait des racines qui ne retiennent plus la falaise va se faire valoir à
moyen terme, alors on peut penser qu'ici aussi, les effets des détachements de morceaux, de
blocs de la falaise pourraient aussi se faire valoir à moyen terme.

PAR LE PRÉSIDENT:

925 La zone de travaux, c'est une zone de trois cent cinquante mètres (350 m)? C'est quoi
pour vous, la zone des travaux?

PAR M. RODRIGUE SAMUEL:

930 Non, moi je la prenais plutôt linéaire, à partir des numéros civiques 121 jusqu'à 160.
Dans toutes les études, là, c'est celle-ci. Les pairs sont du côté nord mais sont déjà – je me
réfère aux numéros civiques qui ont été identifiés par le promoteur, tant du côté nord du chemin
que du côté sud.

PAR LE PRÉSIDENT:

935 Excellent.

PAR M. RODRIGUE SAMUEL:

940 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, point 8, "Établir...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 6, fin du 1^{er} paragraphe du point 9, "... par exemple")

945 Nous les citons par exemple parce qu'on pense qu'il y a pas eu d'ouverture du tout de la
Ville là-dessus.

Assurer une protection permanente de la falaise, soit par une membrane, filet, couvert
végétal et empierrement, qui serait sécuritaire et esthétique en même temps;

950 Installer les services d'aqueduc et d'égout dans la zone perturbée, à la suite de la
nécessité de refaire une partie du chemin abîmé par les travaux;

Ou procéder à l'enrochement des propriétés, du côté du fleuve, afin de protéger les
murets de soutènement.

955 Numéro 10, un comité de suivi!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, point 10, "Compte tenu...")

960 **FIN DE LA LECTURE (Page 7, milieu du dernier paragraphe, "... de la prise d'eau.")**

965 L'Environnement va nous avoir à l'oeil, Pêches et Océans va nous avoir à l'oeil parce que
nous avons des fosses septiques près d'un cours d'eau très très important. Donc nous, c'est la
menace et la poursuite qui nous attend, alors que le milieu végétal et aquatique est plutôt protégé
par anticipation.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, milieu du dernier paragraphe, "Vous comprenez...")

FIN DE LA LECTURE (Page 7, fin du mémoire)

970 Alors monsieur le Président, mesdames, messieurs, je vous remercie de l'attention que vous nous avez portée.

PAR LE PRÉSIDENT:

975 Merci beaucoup. Alors pour permettre à la personne qui sera chargée d'écrire les transcriptions, c'est monsieur Turmel qui est intervenu en premier et monsieur Samuel en deuxième. Restez sur place, j'aurai quelques questions à vous poser.

980 Monsieur Samuel, lors de la première partie de l'audience publique, le promoteur est intervenu à plusieurs reprises parce que vous aviez insisté, parce que j'ai insisté beaucoup aussi, sur la question du forage directionnel. Finalement, en bout de ligne et à la lecture des transcriptions, je me suis dit, clairement il s'en dégage une évidence, cette méthode ne pourrait pas être appliquée. En tout cas, ça je vous donne mon point de vue spontané à la lecture, c'est pas mon avis, c'est ma lecture de la transcription.

985 Est-ce que vous, vous avez dit, j'ai été déçu, j'ai pris votre terme, vous avez été déçu qu'il l'abandonne, mais est-ce que vous êtes convaincu?

PAR M. RODRIGUE SAMUEL:

990 Bien en tout cas, sur la forme, monsieur le Président, je dois dire que vous avez entendu comme moi le promoteur dire qu'on a consulté une entreprise, une entreprise qui avait semble-t-il l'expertise pour faire ça.

995 D'abord, ça m'étonne qu'une entreprise qui a l'expertise, qui pourrait avoir un gros contrat, dise non à un contrat qui tombe dans ses plates-bandes.

1000 Deuxièmement, consulter une seule entreprise, ça me semble aussi, compte tenu des exemples qu'on a de d'autres travaux qui ont été faits dans la région ici même, et je pense qu'on peut sortir de Québec dans ce cas-là, il est pas rare que des contrats comme ça soient donnés à des gens de Montréal ou de l'Outaouais ou d'ailleurs au Québec, alors ça, ça m'a étonné qu'on se base seulement sur une chose.

1005 Et dans le contexte où ça a été dit, il me semble que c'était assez évident que la batterie de témoignages qu'on avait des gens de la Ville de Québec, ils avaient fouillé, diapos, chiffres, tableaux, etc., pour minimiser les dangers du dynamitage ou de la méthode en tranchée, OK, et qu'on rendait impossible.

1010 Techniquement, comme je vous dis, je suis pas allé au fond, et je n'ai pas eu le temps, et je n'ai pas l'expertise moi-même, et le groupe, je pense qu'il aurait fallu engager des experts pour faire l'étude, mais c'est assez étonnant que ce soit juste le matériau meuble et le rayon de

courbure qui empêcheraient d'arriver à réaliser, à tout le moins avec une méthode hybride, là, d'utiliser la méthode de forage directionnel.

1015 Ça, je suis toujours hésitant, et autant sur la forme que sur les affirmations de base, là. Je peux vous dire que je suis pas convaincu, même après avoir lu le verbatim, que c'était une démonstration. Et surtout avec l'insistance qu'il y avait pour l'autre méthode, c'était tellement plus élaboré et avec plus de témoignages à la table du promoteur sur l'autre méthode, que sur celle-là il fallait, sur la foi du consultant, dire qu'une entreprise, d'envergure nord-américaine, je crois, 1020 n'avait pas conseillé de le faire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1025 Donc on pourrait, à partir de ce que vous avez écrit, appliquer ce raisonnement-là aussi à l'option hybride; donc vous doutez de l'information que le promoteur nous a indiquée à l'effet que c'était pas possible, et vous la proposez au même titre que le forage directionnel?

PAR M. RODRIGUE SAMUEL:

1030 Oui, parce que pour moi, l'hybride, la fin des travaux me semble facilitant. Et si jamais il y avait une résistance même au dynamitage, nous dans le groupe, on se dit, là on est loin de tout le monde, et il reste la faune, la flore qu'il faut évaluer aussi, mais on est loin, s'il y avait un bloc de résidences, là.

1035 Mais moi, on m'a fait sentir carrément que je comprenais rien. Mais j'ai pas trouvé la démonstration très forte.

PAR LE PRÉSIDENT:

1040 Vous proposez aussi un comité de suivi, et vous terminez en fait avec:

"Ce comité devrait avoir un réel pouvoir de décision."

Pourriez-vous développer un peu votre idée?

1045

PAR M. RODRIGUE SAMUEL:

1050 C'est-à-dire que je pense que je dois revenir à quelques lignes avant pour dire qu'on voudrait que ce soit les instances administratives et politiques qui entendent un mode de communication, un mode de gestion, pas de gestion du chantier mais gestion des opérations ou de l'atmosphère et des façons de faire autour du chantier, qui touchent à la sécurité, qui touchent au milieu naturel et au milieu humain.

1055 Donc effectivement, il faudrait que ce comité, qu'on établisse des règles de
fonctionnement, qu'il puisse – c'est pas nécessairement le citoyen qui a le pouvoir de décision
mais quand ce comité-là a pris une décision, que les exécutants, OK, que ce soit le consultant du
promoteur ou la partie réalisation d'ingénierie de la Ville de Québec et du contractant, que ces
gens-là écoutent ce que le comité de suivi a pu décider ou demander.

1060 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et ce comité couvrirait toutes les facettes du projet, pouvant aller jusqu'à fixer ou refixer la
limite du dynamitage, ou vous ne voyez pas de limites?

1065 **PAR M. RODRIGUE SAMUEL:**

Bien moi, je pense que les normes, elles sont établies. Là-dessus, je m'avancerais pas
techniquement pour savoir sur quoi, les modalités, mais les experts de la Ville de Québec vont
être là, sur le comité, la Ville va être en connaissance de cause, elle a ses propres règlements,
1070 les effets de dynamitage, il y a des tableaux qui sont utilisés, etc.

Moi, je pense qu'on marche dans des normes qui sont connues par ailleurs. Alors, notre
comité, et le groupe, quand on l'a élaboré, on disait pas que c'était surtout des technicalités et
puis qu'on va surveiller telle façon de faire, mais que les dangers qu'on fait ressortir, les manques
1075 à la sécurité qu'on fait ressortir, qu'on serait assuré que les gens, avant d'entreprendre une
phase, oui, des phases ou des temps dans les travaux, que les gens sachent qu'ici, il y a soit le
milieu aquatique qui est plus touché, le milieu humain est plus touché ou etc.

1080 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Une dernière question. Vous faites référence à la sécurité, à la santé des piétons, mais il
y a pas de recommandation comme telle.

1085 **PAR M. RODRIGUE SAMUEL:**

Je pense qu'il y en a une sur la cinquième, je crois, les moyens mis en oeuvre. Et on
s'est peut-être fait dire par le promoteur à ce moment-là, écoutez, là-dessus, on n'est pas rendu à
une phase pour avoir prévu tous ces aspects-là.

1090 Ce qu'on demande, c'est soit par le comité dont vous venez de parler, qu'on a demandé
de mettre sur pied, que cette chose-là se fasse, là, parce qu'il sera pas possible de déposer des
enfants, parce qu'il est prévu que cette aire de virage là et les terrains autour des numéros
civiques en face de la station de pompage vont être utilisés pour de la machinerie, du dépôt de
matériaux, etc., donc c'est vraiment, l'arrêt d'autobus qui est là ne peut pas exister, donc moi je
1095 pense, et là je croyais le promoteur qui était de bonne foi, mais là ici, on le rappelle dans le sens
qu'il est encore temps de prévoir ça.

1100 Mais ce qui nous inquiétait, je pense, c'est que sur tous les points, il n'y a pas eu d'ouverture. Jusque des velléités, de dire, bien, on a toujours été responsable, c'est un projet qui ressemble aux autres.

1105 Il y a pas beaucoup de projets de la Ville de Québec qui vont au BAPE, à ma connaissance, donc je pense que c'est un projet qui sort de l'ordinaire, alors devant ce constat-là, je pense qu'on souhaiterait que le promoteur prenne connaissance vraiment des conditions de la circulation des enfants à l'école.

1110 C'est de mai à octobre, je pense, les périodes qui sont touchées, mai-juin et septembre-octobre-novembre, donc ça, d'après moi, il est toujours temps de pouvoir entrer en contact, là. Mais je pense que dans la première partie des audiences, on n'a pas senti une volonté de considérer un aspect comme celui-là en particulier, et il serait temps de le faire.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et dites-moi, vous avez vécu des éboulis?

1115 **PAR M. RODRIGUE SAMUEL:**

Non, pas dans mon cas.

PAR LE PRÉSIDENT:

1120 Jamais. Dans votre regroupement, est-ce qu'il y en a qui ont vécu des éboulis?

PAR M. PIERRE TURMEL:

1125 Bien moi, j'ai déjà eu une chute, une roche assez massive qui est partie complètement en haut du talus, de la falaise, mais c'était un événement isolé, on sait pas la cause.

PAR LE PRÉSIDENT:

1130 Bien, c'est ça que je voulais vous demander, c'est quoi la cause? Est-ce qu'il avait plu beaucoup, est-ce qu'il y a eu des travaux...

PAR M. PIERRE TURMEL:

1135 Non, je pense pas, là. C'est possiblement une cause naturelle.

Ça peut arriver, il y a des marmottes dans la falaise, alors les trous, c'est possible qu'il y ait eu une fragilisation. Ça peut être d'autres événements aussi, là, mais je pense pas que ce soit...

1140 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans votre association, il y a personne qui pourrait venir nous parler d'éboulis important, et de l'associer à des causes spécifiques, que ce soit des causes météorologiques...

1145 **PAR M. RODRIGUE SAMUEL:**

Il y a des gens qui étaient là aux deux (2) éboulis de mai et juin 95...

1150 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, allez-y.

PAR M. RODRIGUE SAMUEL:

1155 ... et juillet 95, il y a des gens qui étaient là. Moi, je n'y étais pas, en 95. Mais je connais des gens dans la salle...

PAR LE PRÉSIDENT:

1160 Est-ce qu'ils pourraient venir témoigner, s'ils sont membres de votre...

PAR M. YVON BÉDARD:

Alors je suis Yvon Bédard.

1165

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, bonsoir.

1170 **PAR M. YVON BÉDARD:**

Effectivement, il y a eu deux (2) éboulis qui se sont suivis d'assez près. Et le premier était au niveau, je me rappelle pas de l'adresse exacte, c'est l'endroit où on vous a montré...

1175 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Où c'était assez dégarni, là?

PAR M. YVON BÉDARD:

1180

Oui, alors c'est au sommet de cette falaise qu'il y a eu un éboulis à un moment donné. L'éboulis était causé principalement par une construction qui était faite de bois et qui a été, avec

l'usure du temps, le bois a cédé finalement et ça a dégringolé jusqu'en bas. Ça, ça nous a causé un problème.

1185

L'autre est celui qui est arrivé, c'est un immense rocher, qui faisait peut-être quarante (40 pi) ou peut-être cinquante pieds (50 pi) de haut par une vingtaine à trente (30 pi) d'épaisseur et peut-être cinquante (50 pi) à soixante (60 pi) de longueur, et on avait été informé par le géologue Rémy Maranda que tôt ou tard, il avait installé des appareils de mesures, il nous indiquait qu'incessamment, le roc était pour basculer.

1190

Effectivement, un soir, le roc a basculé et c'était pas dans des conditions de température mauvaise ni de pluie abondante, c'est comme si le roc avait accéléré sa chute et puis il s'était écroulé.

1195

C'est les deux (2) avalanches, bien, deux (2) avalanches, en tout cas deux (2) perturbations importantes, là, de type géologique, qui nous sont arrivées. La première n'était pas nécessairement géologique, était plutôt une construction qui a été faite avec des éléments de bois qui finalement a cédé avec le temps.

1200

PAR LE PRÉSIDENT:

Et dans votre association, est-ce qu'il y a des résidents qui ont vécu l'implantation ou la construction de la première prise d'eau, la prise d'eau actuelle?

1205

PAR M. RODRIGUE SAMUEL:

Nous avons un résident, monsieur le Président, qui est absent. Le plus près de la prise d'eau, le 121, l'adresse.

1210

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais à tout le moins, dans les discussions que vous avez eues avec lui, est-ce qu'il y avait eu à cette occasion-là des éboulis ou des problèmes au niveau des structures des résidences, vous savez pas?

1215

PAR M. RODRIGUE SAMUEL:

Non. C'est pas du tout le même contexte, là...

1220

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, je comprends.

1225 **PAR M. RODRIGUE SAMUEL:**

... entre autres, la plupart étaient des chalets.

1230 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je comprends très bien.

PAR M. RODRIGUE SAMUEL:

1235 Les systèmes de fosses septiques, l'Environnement n'exigeait pas du tout des systèmes d'Éconoflo qu'on nous dit fragiles et qu'il faut pas perturber, etc.

1240 Donc on est rendu, comme je vous ai déjà dit, à deux (2) ou trois (3) fosses septiques par résidence, fermées ou avec champ d'épuration. Alors je veux dire, la sophistication des installations n'est pas du tout la même que c'était à l'époque.

Et je sais pas si la règle de l'empierrement ou de l'enrochement ou des murets était déjà tout à fait existante comme elle l'est aujourd'hui, non plus, à ce moment-là.

1245 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

PAR M. PIERRE TURMEL:

1250 Mais moi je peux vous dire, monsieur le Président, que mon auto, actuellement, elle est cabossée par une roche qui est descendue de mon cap. Alors je le surveille, mon cap, à toutes les années, à tous les printemps, contrairement aux avis de ma femme, d'ailleurs, je monte dans le cap pour essayer de le nettoyer.

1255 Et j'essaie de prévoir ça, je les vois, je vois l'érosion, je vois des roches qui se détachent tranquillement, donc j'essaie de les faire glisser au pied, il y a une clôture de protection. Mais il reste qu'il y en a une qui a réussi à sauter par-dessus la clôture et qui a roulé sur mon capot d'auto.

1260 Donc il y en a une grosse que je surveille et que personne n'a vue, parce qu'ils sont tous allés sous la neige, et qui est dans une rigole, qui est dans un ruisseau naturel. Et celle-là est dangereuse parce que celle-là dont on vous a raconté qu'à un juillet après la construction des Pignons sur le fleuve, là, l'eau descendait en torrent et il a fallu faire venir les policiers pour dire, bien là, il va y avoir des problèmes parce que les trous d'homme ne suffisent pas, etc.

1265

1270 Donc c'est dans cette rigole-là qu'il y a des gros cailloux que moi je surveille particulièrement. Mais je n'épie pas la falaise, je pense que chacun a les mêmes préoccupations, nous avons la responsabilité que ces roches-là ne tombent pas sur une auto qui va passer devant chez moi à ce moment-là, donc j'essaie de garder la falaise la plus sécuritaire possible.

1275 Donc on est témoin de roches, et même, je pense que tout le monde pourrait témoigner qu'en roulant des fois, on voit un caillou qui est descendu dans le milieu de la chaussée. Mais là, je parle pas de grosses pierres, mais de cailloux qui ont déboulé naturellement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1280 Très bien. Bien, merci beaucoup.

Nous prendrons une pause de quinze (15) minutes, et nous reviendrons avec les trois (3) autres mémoires.

1285

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1290

REPRISE DE LA SÉANCE
LES AMIS DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT

PAR LE PRÉSIDENT:

1295

Alors nous sommes rendus au mémoire des Amis de la vallée du Saint-Laurent par monsieur André Stainier.

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

1300

Bonsoir monsieur le Président, mesdames, messieurs.

1305

Je vous remercie de me donner l'occasion de vous présenter de vive voix le mémoire des Amis de la vallée du Saint-Laurent. Je ferai simplement un rappel parce que je vous ai présenté notre organisme dans la première partie, mais je veux seulement rappeler que notre organisme s'intéresse à l'ensemble des questions environnementales qui peuvent se poser autour du Saint-Laurent, dans l'ensemble du parcours du Saint-Laurent, et donc ne s'intéresse pas directement et exclusivement au secteur particulier qui est en cause dans ce projet.

1310

Je voudrais aussi me limiter, dans ma présentation orale, aux considérations qui appuient directement les recommandations que nous faisons; les considérations plus indirectes ou de contexte, vous avez pu en prendre connaissance ou vous en prendrez connaissance mais éventuellement, on peut bien sûr y revenir après ma présentation.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, deuxième paragraphe)

1315

FIN DE LA LECTURE (Page 2, fin du deuxième point, "... de 6 m;")

Je n'y reviendrai pas mais on n'en a vraiment pas beaucoup parlé, c'est d'ailleurs pourquoi je suis pas en mesure d'y revenir. Et ça, c'est pour 2008 plutôt que 2007.

1320

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, troisième point, "Enfin, sur la rive...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin du premier paragraphe, "... qu'ils remplaceront.")

1325

Mais si la procédure le permet, nous nous réservons de donner un avis plus élaboré sur ces mesures de compensation lorsque les ministères se seront prononcés.

1330

Je précise d'ailleurs, monsieur le Président, que je souhaiterais que dans ce que le BAPE affiche sur son site web sous le titre "Documentation disponible" au sujet de tel mandat, on ait toujours, à la fin, la date de la dernière mise à jour de cette documentation.

Moi, avec la façon dont je consulte mon ordinateur, lorsque j'appelle cette documentation, je ne sais jamais si celle que je regarde, c'est l'avant-dernière que j'ai regardée il y a quelques jours ou si c'est la nouvelle vraiment à jour que je regarde. Tandis que quand on a une date à la fin d'un site, on sait très bien qu'on est tout à fait à jour ou qu'on l'est pas.

1335

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, premier paragraphe en gras, "En conclusion...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin du point 3 en gras, "... compétents")

1340

J'en viens au forage directionnel. Lors de la présentation du projet à l'audience publique, le promoteur, la Ville, a déclaré d'entrée de jeu le forage directionnel non applicable pour la conduite principale, celle qui va donc à quatre cent cinquante mètres (450 m) et qui est de gros gabarit.

1345

Dans le cours de l'audience, le promoteur a confirmé définitivement qu'il ne pouvait plus l'envisager comme une des options à proposer dans l'appel d'offres à venir.

Nos observations, nos considérations là-dessus!

1350

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 3^{ème} par. du forage directionnel, "Les forages...")

FIN DE LA LECTURE (Page 6, fin du paragraphe en gras, "... prise d'eau.")

1355

J'ai annoncé des solutions mixtes. Une première a été traitée en audience publique, celle donc consistant à procéder au forage jusqu'à trois cents mètres (300 m) de la rive et en aboutissant à grande profondeur, et le fait que le relais serait pris par du creusage, un creusage qui devrait creuser jusqu'à moins vingt-deux mètres (-22 m) d'après ce que j'ai pu regarder sur les graphiques, et être donc immense et déplacer beaucoup de quantité de terre.

1360

Je ne reviendrai pas dessus sinon pour vous dire que...

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, paragraphe en gras, "Nous partageons...")

FIN DE LA LECTURE (Page 7, milieu du 1^{er} par. "Seconde solution", "... camionnage.")

1365

Donc les cent trente (130 m) premiers mètres se feraient par forage dans le roc, ce qui est une technique que l'on maîtrise parfaitement, dit-on.

1370

Le reste, de cent trente (130 m) à quatre cent cinquante mètres (450 m), se ferait comme prévu dans l'option creusage, par creusage en zone immergée, donc sans dynamitage ni camionnage, mais par barge, à partir de bateau, etc.

1375

Comme dans l'option creusage encore, ce creusage et ce forage pourraient se faire simultanément, chacun de leur côté. La seule nouveauté serait qu'il y aurait à faire se joindre les deux (2) conduites posées au mètre 130, l'une par le forage qui arrive au mètre 130, l'autre suite au creusage qui aurait soit commencé par l'extrémité à quatre cent cinquante mètres (450 m), soit qui aurait commencé n'importe où dans le parcours, éventuellement à son début.

1380

Cette solution mixte présente les avantages suivants!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, premier point, "On évite...")

FIN DE LA LECTURE (Fin du mémoire)

1385

Je vous remercie, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

1390

Merci, monsieur Stainier. J'aurai quelques questions additionnelles, toutes courtes.

D'entrée de jeu, vous vous dites favorable au projet, et à la page 2, un des aspects que vous soulevez est relié au recours au fleuve Saint-Laurent. Vous êtes d'accord?

1395

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

Oui, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1400

Pourquoi?

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

1405

Tout simplement parce qu'il n'y a pas d'alternative dans le secteur. Nous n'avons pas voulu approfondir l'organisation d'ensemble de l'alimentation en eau de la Ville telle qu'elle nous a été présentée, mais il en ressort clairement qu'on utilise le lac Saint-Charles pour une partie, on utilise d'autres sources pour d'autres parties, et on utilise également le fleuve pour tout le grand secteur donc desservi, ce qui est un usage tout à fait normal du fleuve.

1410

Pour nous, nous considérons que le fleuve, c'est entre autres une ressource d'eau potable, une extraordinaire ressource d'eau potable pour le Québec, et c'est très bien que ça existe et qu'on continue à y puiser.

PAR LE PRÉSIDENT:

1415

Est-ce que vous trouvez que l'utilisation du Saint-Laurent comme source d'eau potable est avantageuse à l'utilisation de lacs comme source d'eau potable?

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

1420

Est avantageuse comme?

PAR LE PRÉSIDENT:

1425

Comme source d'eau potable.

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

1430

Oui, parce que vous parliez de lacs...

PAR LE PRÉSIDENT:

1435

Bien, j'essaie de voir les deux (2), parce qu'en fait, ce qui est dans le discours du promoteur, c'est qu'il y a une intention claire de favoriser, de prioriser le fleuve Saint-Laurent comme source d'eau potable et donc, de réduire la charge sur les lacs qui constituent aussi l'autre source d'eau potable.

Est-ce que vous êtes d'accord avec...

1440

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

Je n'ai pas perçu qu'on nous présentait ça comme une nouvelle priorisation. On nous dit qu'on a besoin, pour l'avenir, de pouvoir fournir plus d'eau dans le secteur et éventuellement dans l'ensemble de la Ville, j'ai pas compris, peut-être à tort, qu'on envisageait d'en utiliser moins des autres sources.

1445

PAR LE PRÉSIDENT:

Mettons que je vous pose la question de façon différente...

1450

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

Mais de toute façon, le fleuve est une ressource d'eau potable. Ça, pour nous, nous ne pousserons jamais, enfin je veux dire d'ailleurs c'est pas notre rôle, notre rôle, c'est que le fleuve soit respecté comme écosystème et que donc la façon, la quantité, la qualité, la façon dont on y

1455

puise de l'eau pour des besoins d'eau potable soit correcte, conforme aux exigences de l'écosystème.

1460 Mais c'est une bonne chose, ce n'est pas par concession que nous acceptons qu'on utilise l'eau du fleuve comme eau potable, c'est un des bons usages du fleuve.

PAR LE PRÉSIDENT:

1465 Ma dernière question touche aussi votre presque introduction du mémoire. Vous dites que vous êtes favorable à la présence de deux (2) prises d'eau, notamment pour ne pas les exposer aux mêmes risques de dommages.

1470 J'aimerais que vous développiez un petit peu ce risque de dommages. À quels dommages plus particulièrement vous faites référence?

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

1475 Bien, aux dommages physiques surtout, c'est-à-dire par exemple ce que les glaces pourraient provoquer comme endommagement de ces prises.

Peut-être la navigation de plaisance qui sort facilement et très normalement du chenal qui est quand même à distance.

1480 Du déversement accidentel et exceptionnel de produits toxiques, souvent très limité ou très confinable. Prenons l'exemple classique, une nappe de pétrole, on pourra plus facilement l'arrêter entre les deux (2) prises si les prises sont distantes que si elles sont l'une à côté de l'autre et que donc, l'une ne peut plus servir de relais pour l'autre.

1485 C'est des considérations comme cela. En fait je reprenais ce que le promoteur, et je donnais notre accord à cette considération du promoteur.

PAR LE PRÉSIDENT:

1490 Monsieur Stainier, merci infiniment.

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

1495 Est-ce que je peux quand même, je voudrais faire l'une ou l'autre remarque orale, comme je crois vous l'avez annoncé, qu'on pouvait aussi bien, et c'est plus sur la façon dont les choses se sont passées.

Voyez-vous, quand on a posé la question, après moult méandres, comment en est-on venu à continuer à mentionner le forage comme une des options, alors qu'on avait les

1500 informations sur ses échecs ailleurs, et même pratiquement ses impossibilités, je me souviens, et on peut le retrouver dans les notes sténographiques, la réponse a été, elle venait d'un des experts qui avait la parole à ce moment, il nous a dit, oui, j'étais informé de cela mais moi, je n'étais pas encore au dossier.

1505 Ce que je ne comprends pas ou, disons, ce que je veux faire remarquer, c'est que personne de la Ville n'a pris le relais de cet expert qui n'est qu'une des personnes de la Ville, et on a laissé courir. Ce n'était évidemment pas une réponse, moi j'étais pas au dossier, donc il y a pas de réponse.

1510 Un promoteur, selon moi, ne peut pas se permettre, sur un point qui était à la fois aussi délicat et aussi mêlé, on a fait beaucoup de remarques sur le va-et-vient qui a accompagné cette découverte plusieurs fois remise en question sur l'impossibilité du forage.

1515 De même, on a eu justement ce parcours confus et allant dans un sens puis dans un autre, le parcours des prises de position sur la possibilité du forage. Là aussi, je crois que ça a déjà été exprimé, mais je veux redire que je ne comprends pas qu'on ait omis de déclarer que le forage était définitivement considéré comme non applicable alors que cette prise de position date de longtemps avant l'ouverture de la période où on appelait à des audiences publiques éventuelles. Donc ce n'est pas au dernier moment, la veille de l'ouverture de la première série de séances, d'après ce que j'ai compris, que la Ville s'est définitivement fixée, pourquoi cela n'a-t-il
1520 pas fait l'objet d'une information plus détaillée.

1525 D'ailleurs, une des choses que je ne comprends pas non plus dans la procédure du BAPE, si je peux dire, c'est que nous avons eu à nous prononcer sur l'opportunité d'audience publique sur la base d'une étude d'impact qui datait de décembre 2004 complétée par un addenda d'août 2005, alors que nous étions rendus en octobre 2005 et que toutes sortes de nouvelles informations étaient disponibles.

1530 Il me semble que le BAPE pourrait faire en sorte que le promoteur nous mette tout à fait à jour, le jour où le ministre décide, on va aller voir s'il y a une demande d'audience publique.

Alors je voulais faire ces remarques.

PAR LE PRÉSIDENT:

1535 Merci, monsieur Stainier.

Je vais réfléchir à la dernière, je peux vous assurer, je vais réfléchir à la dernière, merci.

1540

JEAN-MARIE DESGAGNÉ

PAR LE PRÉSIDENT:

1545

Monsieur Jean-Marie Desgagné.

Alors bonsoir monsieur Desgagné, à vous la parole.

1550

PAR M. JEAN-MARIE DESGAGNÉ:

Merci. Alors monsieur le Président, madame et monsieur les Commissaires, tout d'abord j'ai invité à venir avec moi une personne qui est nommée dans mon mémoire, il s'agit de monsieur Jean Normand, que j'inviterais à venir m'accompagner.

1555

Alors monsieur Normand a été membre du conseil municipal de la Ville de Sainte-Foy, pendant les années mil neuf cent quatre-vingt-dix. Monsieur Normand est ingénieur et il a été au ministère des Transports comme cadre supérieur.

1560

Je voudrais aussi souligner la présence dans la salle d'un conseiller municipal de la période de mil neuf cent quatre-vingt-dix à Sainte-Foy, monsieur Pierre Morissette.

Alors pour essayer de m'en tenir un peu à ce que vous aviez suggéré, de limiter un peu notre temps, le temps passe...

1565

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien c'est ça, votre mémoire est assez volumineux.

1570

PAR M. JEAN-MARIE DESGAGNÉ:

Il est assez volumineux, alors je vais évoquer les principaux points tout simplement...

PAR LE PRÉSIDENT:

1575

Très bien.

PAR M. JEAN-MARIE DESGAGNÉ:

1580

... et quitte à expliquer après.

Alors les points qui ont été soulevés dans le mémoire, en premier lieu, c'est le fait que ces travaux-là, la réfection de la prise d'eau de Sainte-Foy a été jugée déjà non justifiée en vertu d'expertises et d'études techniques.

1585 Le deuxième point qui est regardé, c'est le fait que la Ville de Québec n'a pas fait d'étude pour une alimentation de l'ensemble de la Ville, ce qui peut conduire à des investissements non justifiés.

1590 Le point suivant qui a été regardé, c'est la capacité d'installation et de pompage des installations actuelles.

Le point suivant concerne ce que la Ville présente comme étant la vétusté des équipements existants. Et nous verrons que cette prétention est non fondée.

1595 Un autre point qui a été soulevé aussi dans le mémoire, c'est l'absence de transparence dans la gestion du projet.

Et par la suite, nous avons présenté des remarques concernant les séances publiques d'information ainsi que les documents qui ont été rendus publics le 14 septembre 2005.

1600 Alors en ce qui concerne le premier point, qui est le fait que les travaux ont été jugés non justifiés, je fais référence à ce moment-là à ce qui s'est passé à la Ville de Sainte-Foy en 1999, alors que le conseil municipal a été saisi de deux (2) rapports, l'un recommandant des travaux de réparation de la prise d'eau actuelle, tout en ayant étudié aussi en même temps la possibilité de refaire la conduite au complet, la prise d'eau au complet. Et il y avait aussi un deuxième rapport qui accompagnait le premier rapport qui lui, de son côté, recommandait la réfection de la prise d'eau au complet.

1610 Alors les deux (2) rapports étaient en contradiction l'un avec l'autre, et le conseil municipal, à ce moment-là, a fait une analyse de ces documents-là, et à ce moment-ci, je pense que je pourrais céder la parole à monsieur Normand qui pourrait vous dire un petit peu comment se sont déroulées les analyses de ces deux (2) rapports-là en 1999.

PAR LE PRÉSIDENT:

1615 Pour les fins de la sténotypiste, pourriez-vous indiquer votre prénom, aussi, s'il vous plaît.

PAR M. JEAN NORMAND:

1620 Moi, je m'appelle Jean Normand. Et monsieur le Président, j'ai remis déjà, moi j'ai seulement deux (2) pages, est-ce que vous avez...

PAR LE PRÉSIDENT:

1625 Oui, oui.

PAR M. JEAN NORMAND:

1630 Alors j'ai pris connaissance, j'ai appris par monsieur Desgagné qu'il y avait des audiences, et je lui ai demandé tout simplement en fin de semaine si je pouvais peut-être dire un mot, alors je m'excuse d'arriver à la dernière minute comme ça, mais c'est pour ça que je veux être assez bref et que j'ai fait ça de façon la plus succincte possible.

PAR LE PRÉSIDENT:

1635

Très bien.

PAR M. JEAN NORMAND:

1640 **LECTURE DU MÉMOIRE DM1.2 (Page 1, premier paragraphe, "À titre..."**

FIN DE LA LECTURE (Page 1, milieu du premier paragraphe, "... ADS."

Je me souviens pas de l'année mais c'était probablement 96-97.

1645

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, milieu du premier paragraphe, "J'avais aussi..."

FIN DE LA LECTURE (Page 1, fin du point 3, "... de la Ville."

1650

Pour les besoins, là, j'ai pas repris tous ces détails-là que j'ai utilisés lors des présentations en comité plénier, mais j'ai seulement quelques notes, j'ai plus tous mes dossiers, donc j'entrerai pas dans cette partie-là.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 3^{ème} paragraphe, "D'après quelques notes..."

1655

FIN DE LA LECTURE (Fin du mémoire)

1660 Et je peux vous dire que le commentaire que je fais au niveau de l'entretien, je pourrais vous faire une liste d'emplacements, de structures et de constructions qui sont dans la même situation. Même si c'est hors contexte, je pense que quand on pense au Pont de Québec, ça confirme pas mal ce que je viens de vous dire.

Je vous remercie beaucoup de m'avoir entendu.

1665

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est moi qui vous remercie.

1670 Pour vous résumer, ce que vous dites, c'est qu'au fond la nouvelle prise d'eau, selon vous, n'est pas requise puisque de toute façon, elle serait située à une distance de la rive où on retrouverait encore plus de frasil – oui, non?

PAR M. JEAN NORMAND:

1675 Ça, je vous dis que c'est un point à investiguer, quelle va être la situation pour le frasil à l'emplacement qui est proposé par le promoteur.

PAR LE PRÉSIDENT:

1680 D'accord. Je pensais que vous aviez dit, étant donné...

PAR M. JEAN NORMAND:

1685 Bien, je vous dis, c'est un point à regarder. Moi, je l'ai pas, la solution, je le sais pas. Mais j'ai des doutes, parce que naturellement, je serais porté à croire que la situation pour le frasil va être pire au nouvel emplacement qu'à celui qui existe présentement.

1690 Quant à l'emplacement qui existe présentement, c'est une conduite, c'est relié à une conduite, et la capacité de l'ensemble a dû être faite de façon adéquate par les ingénieurs du temps. Donc si on grossit, si on essaie d'augmenter la capacité et on grossit la prise d'eau, on va ralentir la vitesse d'entrée mais on n'augmentera pas la capacité de pompage ou la capacité de véhiculer des conduites existantes. Donc je crois pas qu'on ait un apport important pour la région et pour les citoyens.

1695 Ce qui est important par contre, c'est que la conduite, la prise d'eau actuelle est déficiente à cause des herbages qui l'obstruent et à cause du frasil. Et le système qui était conçu pour évacuer le frasil ne fonctionne pas depuis de nombreuses années, et rien n'a été fait pour le réparer.

1700 Or, le réparer et rebétonner les bris qui peuvent exister sur le bloc actuel était évalué à deux millions (2 M\$) en 99, probablement que c'est de l'ordre de quatre millions (4 M\$) aujourd'hui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1705 Et qu'est-ce que vous pensez de tout l'aspect sécuritaire sur lequel le promoteur a voulu mettre l'accent? En fait, le promoteur a mis l'accent, une bonne partie de son plaidoyer repose sur la dimension de la sécurité d'approvisionnement, donc deux (2) prises plutôt qu'une pour assurer la sécurité d'approvisionnement.

1710 Qu'est-ce que vous en pensez?

PAR M. JEAN NORMAND:

1715 La conduite qui va prendre de l'eau au lac Saint-Charles est en place depuis cent (100) ans et il y a personne qui s'est posé des questions s'il y avait des problèmes parce que la conduite était vieille.

1720 Les conduites et le bloc dans le système d'approvisionnement qu'on a, ça a été identifié, quelle est la nature des problèmes. C'est le frasil, et le frasil, il avait été prévu qu'on pouvait l'éliminer avec un système qui l'évacuait, et le système ne fonctionne pas, parce qu'il a été endommagé, il est arrivé quelque chose. Ça se répare; ça pourrait s'éliminer, le frasil.

1725 Si on élimine le frasil, je sais pas quels sont les gros problèmes. Il reste le problème des herbes qui poussent, qui vont obstruer le grillage, donc il faut nettoyer ça chaque année.

PAR LE PRÉSIDENT:

1730 Et est-ce que vous croyez qu'il faudrait songer avec l'idée d'une prise d'eau d'urgence? Parce qu'en fait, la prise d'eau actuelle, elle est aussi équipée d'une prise d'eau d'urgence mais non fonctionnelle vraiment, est-ce que vous avez une idée là-dessus?

PAR M. JEAN NORMAND:

1735 Bien moi, quand je vous ai dit que quand le rapport est arrivé à la table du comité plénier à la Ville de Sainte-Foy, les ingénieurs du temps de la Ville nous ont dit que c'était possible d'opérer avec cette partie-là. C'était pas une option présentée et rejetée; ils ne la favorisaient pas, mais c'était une option possible.

PAR LE PRÉSIDENT:

1740 En incluant la prise d'urgence?

PAR M. JEAN NORMAND:

1745 En disant que la prise d'eau actuelle, il y a une petite prise d'urgence, là, disons que celle-là, j'ai oublié les détails reliés à ça, là...

PAR LE PRÉSIDENT:

1750 D'accord.

PAR M. JEAN NORMAND:

1755 ... mais que la prise actuelle pouvait être réparée pour un coût de l'ordre de deux millions (2 M\$),
et que ça fonctionnerait.

1760 Moi, j'ai trouvé que c'était une solution qui était adéquate, qui correspondait à un ouvrage
qui a été conçu dans son ensemble, et qui donne une capacité qui semble adéquate avec tout le
restant, avec l'usine et avec la dimension des conduites.

Et je vois pas pourquoi il faut qu'on grossisse la prise d'eau, si on n'augmente pas la
capacité, et je suis pas sûr qu'on va avoir moins de frasil.

PAR LE PRÉSIDENT:

1765 Je vais vous poser une question, vous n'êtes pas obligé de répondre, quel est l'élément
majeur qui vous motive en intervenant ici?

PAR M. JEAN NORMAND:

1770 L'élément majeur qui me motive, c'est que moi, j'ai travaillé comme conseiller municipal,
j'ai essayé d'expliquer un point de vue, et je me dis, je suis prêt à le remettre de façon publique.

PAR LE PRÉSIDENT:

1775 Vous vous sentez une obligation morale de le faire.

PAR M. JEAN NORMAND:

1780 Je me sens une obligation morale parce que, je me dis, c'est ce que je pense, et je veux
vous en faire part. Mais je vais accepter la décision que vous rendrez, que ce soit d'un côté ou
de l'autre.

PAR LE PRÉSIDENT:

1785 Ah non, non, on ne prend aucune décision.

PAR M. JEAN NORMAND:

1790 Ou la recommandation et ce qui va en arriver.

PAR LE PRÉSIDENT:

On fait part de nos constatations au ministre.

1795 **PAR M. JEAN NORMAND:**

Vous savez, on regrette parfois de ne pas avoir dit ou de ne pas avoir fait. J'espère ne jamais avoir à regretter d'avoir dit ou d'avoir pensé ou d'avoir pu m'exprimer.

1800 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

Monsieur Desgagné, est-ce que vous désirez poursuivre ou c'est terminé pour vous?

1805

PAR M. JEAN-MARIE DESGAGNÉ:

Bien, peut-être, oui.

1810 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y, allez-y.

PAR M. JEAN-MARIE DESGAGNÉ:

1815

Pour mettons aborder quelques points, les plus importants. Merci.

Il y a, comme deuxième point qu'on a soulevé, c'est que la Ville n'a pas fait d'étude pour l'alimentation du réseau d'aqueduc global pour la région de Québec. La Ville a pris le projet de Sainte-Foy, le projet de Charlesbourg, le projet de Beauport et elle a dit, bon bien, c'est des projets qui ont été préparés d'avance par les anciennes municipalités, alors on les laisse aller.

1820

Mais c'est un peu anormal. Moi je pense que le ministère de l'Environnement aurait dû faire, pour la Ville de Québec, ce qu'il a toujours fait depuis longtemps, avant de proposer des travaux, de commencer par demander une étude globale de la municipalité. Une étude comme ça, ça comprend un plan d'aménagement, ça comprend les calculs et raisonnements qui mènent à ce plan-là, et puis après ça, lorsque les municipalités viennent avec des projets de construction, bien, il faut qu'ils soient conformes au plan directeur. Mais il y en a pas à Québec, donc c'est ce qu'on peut déplorer.

1825

1830

Il y a un autre point qui a été soulevé, c'est que les investissements que la Ville se prépare à faire, leur justification, on peut en douter un petit peu. D'abord, la qualité d'eau du fleuve, bien, c'est sûr qu'il y a des produits toxiques qui viennent avec des produits, des virus, des choses comme ça, alors la qualité de l'eau du fleuve, d'ailleurs ça a été déjà démontré que les caractéristiques de produits toxiques, à certains moments, sont marginaux et sont des risques pour la santé.

1835

1840 Donc c'est peut-être un point d'interrogation qu'on peut poser mais c'est pas la qualité de l'eau qu'on peut trouver dans nos rivières, comme la rivière Saint-Charles ou la rivière Montmorency, qui ont pas un bassin de drainage comme celui du fleuve Saint-Laurent.

1845 Et l'autre inconvénient qui nous semble peut-être plus important, c'est que la prise d'eau de Sainte-Foy est située beaucoup plus basse que toutes les autres prises d'eau de la région de Québec. Les autres prises d'eau, pour Charlesbourg, l'ancienne ville de Québec, Beauport, c'est des prises d'eau qui sont en amont de la ville. Celle de Sainte-Foy est en aval et comparativement aux autres, elle est beaucoup plus basse. Donc on a une obligation de pompage qui coûte, à chaque année, beaucoup plus que les autres prises d'eau. On pourrait le calculer, mais je l'évalue à environ un demi-million ($\frac{1}{2}$ M\$) par année; autrement dit, ça coûte environ un demi-million ($\frac{1}{2}$ M\$) de plus pour alimenter le réseau à Sainte-Foy plutôt que dans les autres prises d'eau.

1850 Alors ça me semble un point qui est assez important, parce qu'à long terme, cinq cent mille piastres (500 000 \$) par année, à la longue, ça fait beaucoup d'argent.

1855 Un autre point, c'est la capacité de la prise d'eau. Alors la prise d'eau, elle a été évaluée, sa capacité, dans les années quatre-vingt-dix, à cent trente-cinq mille mètres cubes par jour ($135\,000\text{ m}^3/\text{j}$), ce qui satisfait à une population de cent soixante-quinze mille (175 000) personnes. Présentement, il y a environ cent mille (100 000) personnes qui sont alimentés. Donc on peut dire que la prise d'eau elle-même, elle est bonne pour un bon bout de temps.

1860 L'autre point de vue qu'on regarde, par contre, c'est que l'alimentation du réseau ne peut pas être à l'égalité de la capacité de la prise d'eau parce que c'est le poste de pompage qui n'est pas capable de fournir la prise d'eau, le volume de la prise d'eau. Donc si on veut augmenter l'alimentation à l'usine de filtration, il faut principalement commencer par la station de pompage.

1865 Or, la station de pompage, on peut pas dire que c'est un problème qui se règle facilement, on peut pas dire qu'on va changer une pompe, et puis qu'on va grossir une pompe, et puis tranquillement, on va grossir la station de pompage. Ça, c'est une raisonnement qui ne s'applique pas aussi facilement que ça.

1870 On peut démontrer, par des calculs techniques, si c'était nécessaire, on pourrait le faire. Mais ce que l'on peut considérer, c'est que si on veut alimenter davantage l'usine de filtration, il faut changer les pompes, il faut aussi changer la conduite d'alimentation, de refoulement vers la station de traitement.

1875 Parce que si vous voulez augmenter le débit, vous allez augmenter la perte de charge dans la conduite; autrement dit la friction dans le tuyau va augmenter et à ce moment-là, si vous choisissez une pompe plus forte, qui est capable de fournir davantage, les autres pompes qui sont à côté seront pas capables de pomper à la même pression que la nouvelle pompe. La nouvelle pompe doit pomper à une pression supérieure parce que l'augmentation du débit fait

1880

que la friction dans la conduite augmente, la friction dans la conduite augmentant, il faut que la pompe pompe à un débit plus élevé, à une pression plus élevée, mais il y a pas juste une pompe à la station de pompage, c'est une batterie de pompage qui est actionnée par l'opérateur. Lorsqu'il a besoin de plus d'eau, il part une deuxième pompe au besoin.

1885

Alors si vous voulez essayer de garder les mêmes pompes ensemble, il y en a une qui va pomper plus, mais les autres sont pas capables de pomper leur débit, parce que la tête d'eau à la sortie de la pompe va être trop grande. Alors ça, c'est pour l'alimentation à la station de pompage.

1890

Il y a un autre point qu'on a soulevé aussi, c'est que la Ville manque de transparence dans la gestion du projet. Et le fait qui, moi, m'a troublé davantage, c'est que j'ai voulu obtenir un exemplaire ou une copie du rapport, du deuxième rapport qui a été soumis au conseil municipal en 99, je l'ai demandé en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, et la Ville l'a refusé.

1895

Donc moi, j'ai trouvé que ça manquait beaucoup de transparence, compte tenu que le rapport en question avait comme principale caractéristique de recommander plutôt la réparation de la prise d'eau actuelle plutôt que la reconstruction de la prise d'eau.

1900

Il y a aussi un autre point qui, moi, m'a un petit peu dérangé, c'est de voir qu'il y a une prise d'eau temporaire, d'urgence, présentement, mais de temps en temps la Ville, dans ses documents, dit, on va refaire la conduite et puis on va garder la vieille conduite en place, puis de cette façon-là, on aura une prise d'urgence. Ça veut dire qu'il y en aurait pas de prise d'urgence actuelle, mais il y en a une prise d'urgence. On sait pas si elle est en mesure de régler le problème de risque d'alimentation.

1905

Si la prise d'eau d'urgence actuellement n'est pas en bonne fonction, en bon état d'opération, pourquoi on peut pas l'améliorer, pourquoi on peut pas s'en servir. Ça, c'est une chose qui n'est pas suffisamment expliqué dans les documents de la Ville. Je dirais, c'est surtout une chose qui est cachée. Alors ça me dérange.

1910

Alors on a aussi, dans le document, parlé du dynamitage, mais ça a été assez court étant donné que les gens de Plage Saint-Laurent ont déjà fait leurs représentations à ce sujet-là.

1915

Et dans les documents de consultation et les séances d'information, les choses qu'on a remarquées dedans, c'est qu'il y a rien dans les documents qui démontre que la nouvelle localisation de la prise d'eau présente des avantages qui justifient l'importance des investissements, d'où il pourrait en résulter une rentabilité.

1920

Dans ces documents-là aussi, on voit que la Ville désire utiliser au maximum la capacité de l'usine de filtration de Sainte-Foy qui n'est utilisée qu'à soixante pour cent (60 %).

1925

Pour arriver, on peut obtenir une partie, on peut presque atteindre la capacité de l'usine de filtration simplement en changeant la station de pompage. Parce qu'en changeant la station de pompage, on peut se rendre à soixante-dix pour cent (70 %) de la capacité de l'usine de filtration.

1930

On affirme dans ces documents-là qu'il y a pas de prise d'urgence actuellement. Mais c'est une affirmation qui, d'après moi, est mensongère.

1935

Je vais me rendre peut-être vers la fin, alors qu'à un moment donné, la Ville a manifesté le désir de protéger la prise d'eau contre l'échouement de bateaux ou la navigation et en particulier contre le déversement de produits toxiques.

1940

Mais si on parle de l'huile, l'huile flotte en surface, donc il y a aucun danger pour la prise d'eau. Si on parle des bateaux, bien, c'est pas sûr qu'on améliore la situation étant donné qu'on approche la prise d'eau de la circulation des navires. Et puis même si on augmente le niveau d'eau au-dessus de la prise d'eau, on n'est jamais capable d'arriver à une profondeur qui va dépasser le tirant d'eau. Alors je pense que c'est pas un avantage.

1945

Il y a aussi peut-être un autre point que je n'ai pas soulevé précédemment, mais peut-être que je devrais le faire aujourd'hui, ce soir, c'est que la prise d'eau actuelle a un système de déglacage qui fonctionne à partir d'eau pompée d'un ancien puits de Sainte-Foy. Il était prévu qu'on utilise cette eau-là, qui est à une température supérieure, pour faire fondre ou, en tout cas, dégager le frasil.

1950

Là, on propose de faire encore la même chose, mais compte tenu que normalement, les mêmes causes produisent les mêmes résultats, on peut s'attendre à ce que la nouvelle prise d'eau et le nouveau système de déglacage arrivent encore à un blocage comme ça existe présentement.

1955

Et ça m'intrigue un petit peu que dans l'étude de la Ville, qu'on n'ait pas trouvé, qu'on se soit pas penché sur la raison pour laquelle le système n'a pas fonctionné jusqu'à aujourd'hui, le système de déglacage. Je pense que si on connaît pas cette raison-là, bien, je vois pas pourquoi on proposerait encore la même chose.

1960

Mais par contre, je pense qu'ils sont capables, avec l'aide peut-être de gens qui ont des capacités en traitement de l'eau, je pense qu'ils sont capables de déterminer la raison pour laquelle ça s'est produit, le blocage, et ils sont capables aussi de trouver une façon de prévenir ce problème-là dans le cas d'une nouvelle prise d'eau qui aurait encore le même système de déglacage.

Alors c'est un résumé de mon mémoire.

1965 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup. J'aurais peut-être deux (2) petites questions, enfin, ou à peu près.

1970 Tout d'abord, dans votre texte, à la page 6, vous faites référence aux points bas et aux fuites des conduites d'amenée, vous dites:

"De plus s'il est vrai, comme on l'affirme, que des points bas et des fuites existent dans les conduites d'adduction, ces éléments, d'après l'étude technique de 99, ne semblent pas nuire au bon fonctionnement de la prise d'eau. Cela est, d'ailleurs, conforme à la théorie."

1975

C'est quoi, la théorie?

PAR M. JEAN-MARIE DESGAGNÉ:

1980 Bien la théorie, c'est qu'on est en présence d'un système qui ne fonctionne pas comme les égouts sanitaires. Si vous avez, les égouts sanitaires, là où il y a des points bas, ça risque à un moment donné d'avoir des égouts qui séjournent à cet endroit-là et qui causent un mauvais fonctionnement du réseau.

1985 Mais lorsque vous avez une prise d'eau comme celle qu'on a ici, à Sainte-Foy, qui fonctionne avec une tête d'eau, même si vous avez des points bas, ça n'empêche pas la pression de la tête d'eau de faire fonctionner le tuyau. C'est pas la question d'avoir un point bas qui gouverne la capacité du tuyau. Ce qui gouverne la capacité du tuyau, c'est la différence entre le niveau de l'eau et le point d'arrivée.

1990

Mais en général, c'est une conduite qui est sous pression, comme les conduites d'aqueduc dans les rues. Mais les conduites d'aqueduc dans les rues, il y a des points bas, mais ça n'empêche pas...

1995 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et c'est quoi leur impact à long terme, ou dépendamment, si on en a dix (10) par exemple points bas, ce serait quoi l'impact?

2000 **PAR M. JEAN-MARIE DESGAGNÉ:**

Il y a aucun impact.

PAR LE PRÉSIDENT:

2005

Est-ce qu'on peut accumuler des cailloux, réduire...

PAR M. JEAN-MARIE DESGAGNÉ:

2010 S'il y a de la sédimentation qui se fait dans les tuyaux pour une raison...

PAR LE PRÉSIDENT:

2015 Dans ces points bas là.

PAR M. JEAN-MARIE DESGAGNÉ:

... pour une raison quelconque...

2020 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, parce qu'il y a des points bas.

PAR M. JEAN-MARIE DESGAGNÉ:

2025 Oui, mais s'il se fait une sédimentation dans le tuyau ou bien parce qu'il y a un point bas, ou pour une autre raison, il se produit après ça un phénomène de nettoyage, d'auto-nettoyage qui se produit par le fait que si vous avez des dépôts dans le tuyau, vous avez une augmentation de la vitesse à cet endroit-là. L'augmentation de la vitesse, à la longue, provoque le nettoyage du tuyau, donc ça s'équilibre.

2030

PAR LE PRÉSIDENT:

2035 OK. Puis vous avez utilisé un qualificatif que j'utiliserai pas ici, là, concernant les fuites, les fuites d'eau.

J'ai compris pas mal votre point de vue, mais je voudrais savoir, est-ce qu'il pourrait y avoir des fuites dans les conduites d'amenée, dans la zone intertidale?

2040 **PAR M. JEAN-MARIE DESGAGNÉ:**

J'essaie de me faire une idée, là, de la ligne piézométrique, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2045 Parce que je pense que je partage votre avis pour la partie immergée, là, mais vraiment, j'ignore l'information, j'ai pas l'information pour la zone intertidale.

PAR M. JEAN-MARIE DESGAGNÉ:

2050

Je pense que s'il y en avait une fuite, la fuite ne serait pas assez importante pour empêcher l'écoulement normal et la capacité normale du tuyau.

2055

Mais pour l'évaluer, il faudrait avoir la ligne piézométrique du système dans la position critique, c'est-à-dire la position où la marée est la plus basse.

Mais d'après moi, c'est peu probable que ça puisse nuire, je penserais pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

2060

D'accord.

Alors monsieur Desgagné, monsieur Normand, merci infiniment.

2065

CORPORATION DE PLAGE SAINT-LAURENT

PAR LE PRÉSIDENT:

2070

Alors maintenant, c'est la Corporation de Plage Saint-Laurent.

Bonsoir. Si vous voulez vous présenter, prénom et nom, s'il vous plaît.

2075

PAR M. LOUIS GAUVIN:

Louis Gauvin, de la Corporation de Plage Saint-Laurent.

PAR Mme JOSÉE SAMUEL:

2080

Josée Samuel, de la Corporation de Plage Saint-Laurent.

PAR LE PRÉSIDENT:

2085

Merci.

PAR M. LOUIS GAUVIN:

2090

Je vais vous faire une courte présentation et Josée va continuer avec les préoccupations par rapport au mémoire.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, premier paragraphe)

FIN DE LA LECTURE (Page 2, fin du premier paragraphe, "... et 145.")

2095

Où se dérouleront les travaux. Ça, c'est la petite partie avec le plateau, en dessous de la bâtisse Les Pignons sur le fleuve.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, "Intérêt porté au projet", "L'ampleur...")

2100

FIN DE LA LECTURE (Page 2, fin du cinquième tiret, "... suite des travaux.")

Nous avons déjà subi deux (2) éboulis, un dû à des interventions humaines qui avaient été d'ailleurs dénoncées, et l'autre, des causes naturelles.

2105

Face au projet maintenant, Josée va continuer pour expliquer nos préoccupations par rapport à la falaise et les demandes qu'on aurait.

PAR Mme JOSÉE SAMUEL:

2110

Alors nos préoccupations, d'abord au niveau de la falaise et ensuite on verra au niveau du chemin. D'abord la falaise.

LECTURE DE MÉMOIRE (Page 2, "Préoccupations", "Lors des rencontres...")

2115

FIN DE LA LECTURE (Fin du mémoire)

Et je vais lire une note qu'on a ajoutée!

2120

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, "Nous avons...")

FIN DE LA LECTURE (Fin de la page 8, "... ressentis en 2002.")

Voilà.

2125

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup.

2130

Nous avons quelques questions à vous poser. Puisque nous avons terminé avec la page qui relate les essais sismiques de 2002, on va poser quelques questions là-dessus.

2135

Est-ce que, vous faites référence à des vitres qui ont tremblé, est-ce qu'il y a eu des fissures, est-ce qu'il y a eu, à la rigueur, n'importe quel problème au niveau fondations, au niveau des murs, des craques?

PAR Mme JOSÉE SAMUEL:

2140

Personnellement, moi j'en ai pas relevé. Il y a monsieur Fortier qui a relevé tantôt qu'il avait eu des problèmes au niveau de ses murs de placoplâtre.

Mais je pense qu'il y a peut-être deux (2) endroits comme ça où il y a eu certains de ces problèmes-là.

2145

Remarquez qu'on n'a pas fait le tour pour tout voir, tout vérifier, ça a quand même pas duré des journées de temps, là, c'était quand même momentané, donc moi personnellement, bon, je les ai vécus...

PAR LE PRÉSIDENT:

2150

Oui, vous les avez sentis.

PAR Mme JOSÉE SAMUEL:

2155

C'est ça. Mais me dire qu'aujourd'hui, ce serait comme ça pendant des jours consécutifs, ça, ça m'inquiéterait, par exemple.

Parce qu'à cette époque-là, il reste que c'était juste des tests donc c'était quand même plus sporadique.

2160

PAR LE PRÉSIDENT:

Ce que j'ai compris de votre note, c'est pas tellement ça. Ce que j'ai compris, vous dites, ça c'était à point soixante-quinze kilogramme (0,75 kg).

2165

PAR Mme JOSÉE SAMUEL:

Oui, bien, c'est ce que je comprends.

2170

PAR LE PRÉSIDENT:

Si c'est pour dix kilogrammes (10 kg) maintenant, qu'est-ce que ça donnerait. C'est ça?

PAR Mme JOSÉE SAMUEL:

2175

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2180

Est-ce que vous avez demandé les vibrations que ça a donné?

PAR Mme JOSÉE SAMUEL:

2185

Non, on n'a pas demandé. C'est une information qu'on a eue assez tard, alors c'est pour ça qu'on n'a pas eu le temps de réagir à ça.

2190

Mais c'est sûr que pour nous, de voir les vitres de la résidence branler, vraiment, c'est comme, pour nous, un critère de dire, bien là, c'est assez, c'est quand même une limite, ça peut pas être comme ça pendant des jours, et ça peut pas être plus non plus.

Parce que pour nous, me semble que c'est quand même inquiétant, à chaque fois qu'il y en a un, on se dit, bien voyons, qu'est-ce qui va arriver, est-ce que ça va être plus le prochain, le prochain, qu'est-ce que ça va être.

2195

Alors comme je vous dis, ça a été de façon assez sporadique, pendant deux (2) jours ou trois (3), je me souviens pas, mais comme pour nous, c'était comme une limite acceptable, tout juste acceptable, parce qu'on pense à ce que ça pourrait être pendant plusieurs journées de suite.

2200

PAR M. LOUIS GAUVIN:

Mais je voudrais dire que, je m'excuse, lors de la séance du 7 février ou du 6, le lundi soir, on nous avait dit que l'impact était l'équivalent d'un camion lourd qui passerait dans le chemin.

2205

Et puis j'avais un petit incident, moi, à raconter, c'est qu'il y a eu beaucoup de travaux sur la plage Saint-Laurent, depuis six-sept (6-7) ans, beaucoup de maisons en construction, moi j'avais un puits qui fournissait deux (2) maisons, qui était pas un puits de surface, un puits artésien avec une pompe dans le fond du puits, qui avait trente-cinq pieds (35 pi) seulement, qui fournissait quatre cents gallons à l'heure (400 gal/h), mais qui avait qu'une source qui l'approvisionnait.

2210

2215

Et puis du jour au lendemain, mon puits est venu à sec complètement, et puis je l'ai fait examiner, et puis ils m'ont dit, étant donné que c'était un puits pas très creux mais que j'avais une bonne veine d'eau, c'est probablement le transport, les vibrations, et puis on m'avait dit les vibrations de camion, qui auraient pu faire à ce que la veine, il suffit que la veine bouge et s'en aille à côté du puits que tu manques ton eau.

Ça fait que mon puits s'est tari complètement, je pense que j'avais dix gallons à l'heure (10 gal/h). Et ça s'est passé, ça, dans un hiver, dans un espace d'à peu près trois (3) mois. J'ai été obligé de me faire creuser un puits ailleurs, à deux cent quarante pieds (240 pi).

2220

Mais les travaux avaient été faits durant l'été, ça fait que c'est pour ça qu'on parle d'un impact, les impacts de vibrations, c'est pas toujours évident de les trouver.

2225

Comme monsieur parlait tantôt, parlait d'impact par rapport à un mur de plâtre, c'est évident qu'on voit le mur de plâtre craquer, mais on verra jamais en arrière si le dessus, comme un solage, le dessus des portes qui ont à peu près juste trois (3 po) ou quatre pouces (4 po) de béton, une grosse chance qu'il soit craqué mais tu le verras jamais si le sous-sol est fini.

2230

Ça fait que c'est dans ce sens-là qu'on parle de revenir, tantôt il y a quelqu'un qui parlait d'être capable de revenir au moins cinq (5) ans, mais cinq (5) ans en arrière, c'est pas beaucoup, là, ça peut être bien plus loin que tu te rendes compte qu'il y a eu un impact.

2235

Ça fait que c'est pour ça que les vibrations, là, juste un camion lourd, s'il en passe mille deux cents (1200) camions lourds, ça peut faire du camion lourd.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

2240

PAR Mme JOSÉE SAMUEL:

2245

Je voudrais peut-être juste ajouter que lors de la première partie des audiences, on m'a dit, inquiétez-vous pas, ma petite madame, c'est pas pire que s'il y a un camion qui passe chez vous, les vibrations dues au dynamitage. Mais quand un camion passe, les vitres branlent pas, par exemple. Pour nous, c'est comme un critère, là.

2250

Alors si les vitres branlaient lors des premiers essais sismiques qui semblent avoir eu des charges moindres, et pas mal moindres, bon! Et là, on me dit, dans votre secteur, inquiétez-vous pas, c'est pas pire qu'un camion qui passe. Mais je vous dis, quand les camions passent, il en est passé, comme Louis vient de mentionner, les vitres branlent pas. Alors donc...

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

2255

Un point de clarification, la côte Maheux, est-ce que c'est la côte qui est à l'extrémité ouest?

PAR Mme JOSÉE SAMUEL:

2260

Complètement à l'autre bout.

PAR M. LOUIS GAUVIN:

2265

En fait, c'est le chemin Plage Saint-Laurent qui continue. C'est parce qu'il y a toute une histoire historique.

PAR LE PRÉSIDENT:

2270

Non, mais on l'a prise, là, celle qui est très abrupte, là?

PAR M. LOUIS GAUVIN:

2275

Oui. D'ailleurs l'hiver, c'est à sens unique, on descend uniquement, on monte pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je viens de réaliser qu'on l'avait montée!

2280

PAR M. LOUIS GAUVIN:

Habituellement, on dépose un cent dollars (100 \$) à la Corporation, puis en n'en parle pas!

2285

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous étions les seuls, effectivement.

2290

J'aimerais revenir sur deux-trois (2-3) aspects aussi. J'ai posé la question tout à l'heure, je pense que même c'était votre mari je crois, vous dites:

"Il faudrait envisager d'utiliser toute autre méthode que celle en tranché avec dynamitage."

2295

Est-ce que vous, vous êtes convaincue aujourd'hui que la méthode par forage directionnel n'est pas applicable?

PAR Mme JOSÉE SAMUEL:

2300

Moi, je peux pas parler là-dessus...

PAR LE PRÉSIDENT:

Je veux pas faire de chicane de couple, là!

2305

PAR Mme JOSÉE SAMUEL:

On en a discuté. Non, moi personnellement, en tout cas, je suis pas convaincue parce que c'est surtout le fait qu'il y ait juste un entrepreneur qui a été sollicité.

2310

On en a parlé au tout début, avant les audiences ici, lors des rencontres, on leur a posé la question, et puis me semble que le monde est grand, aujourd'hui, on n'a plus de limite, les communications, tout, et nous autres, on se limite à notre petite région de Québec pour trouver un entrepreneur qui peut faire d'immenses travaux.

2315

Bien pour moi, en tout cas, je trouve que c'est d'être limité pas mal à son petit patelin. Alors ça c'est un point – remarquez que tous les côtés techniques, je vous les laisse parce que c'est quand même...

2320

Mais ce point-là, pour moi, c'est irritant.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

2325

Maintenant, vous avez aussi indiqué, parmi vos demandes, que la Ville prévoit un budget pour payer des honoraires d'un professionnel de votre choix qui aurait la compétence pour faire la lecture des sismographes.

2330

Est-ce que vous croyez que c'est une tâche qui pourrait éventuellement être confiée au comité de suivi qui avait été recommandé tout à l'heure par un des vôtres, dans lequel on retrouverait des expertises, et qui auraient entre autres la charge de faire la lecture et la vulgarisation des résultats, est-ce que vous croyez que ce serait pensable?

2335

PAR Mme JOSÉE SAMUEL:

Moi, ce que j'en comprends de ces comités-là, bon, supposons qu'il y a des citoyens qui font partie du comité, j'ai eu déjà une mauvaise expérience, je dois vous dire, puis je pense que j'y crois pas...

2340

PAR LE PRÉSIDENT:

Avec un comité de suivi?

2345 **PAR Mme JOSÉE SAMUEL:**

C'était, là on vous a parlé du problème des Pignons sur le fleuve, alors on s'est impliqué à ce niveau-là, et puis à un moment donné, on s'est ramassé sur le chantier, il y avait le directeur de la Ville, la mairesse, les ingénieurs, bon en tout cas, bien des gens qui étaient beaucoup plus
2350 compétents que nous, et puis la machinerie qui fonctionnait, on était tout juste capable de s'entendre parler, et apparemment, ces machines-là, ça coûte tellement cher qu'on les arrête pas, alors on était trois (3) ou quatre (4) citoyens, là, puis qu'est-ce que vous voulez qu'on réponde à une argumentation scientifique et puis qu'on se fait dire, bien voyons donc, vous avez peur pour rien, et puis bon, si vous aviez peur, vous aviez juste à pas vous installer là.

2355 Qu'est-ce que vous voulez, quelque part, on n'est pas capable, on n'est pas à armes égales. Et ça, c'est une raison.

Et puis l'autre raison, c'est que la corporation, on est une petite corporation, les gens font
2360 tous du bénévolat pour arriver à faire survivre, et on n'a pas le temps, l'organisation et tout pour assurer ce travail-là, parce que quand même, ça va demander quand même pas mal de travail, d'après moi, les gens qui vont vouloir s'impliquer dans ça.

Alors c'est ça, c'est les ressources à la fois humaines, mais compétentes aussi. Parce
2365 que c'est ça, pour moi, pour ceux qui étaient en tout cas cette fois-là sur le chantier avec tous ces gens, finalement on a beau parler mais tu sais, on n'est pas à armes égales.

PAR M. LOUIS GAUVIN:

2370 Mais il pourrait faire partie du comité, effectivement, ce que vous posiez comme question, si la personne faisait partie du suivi, mais que ce soit quelqu'un de l'externe.

Parce que là, la première rencontre qu'on avait eue le 7 février, c'était tous des gens –
2375 quand on parle d'un promoteur, moi, je trouve ça drôle parce que le promoteur, là, on parle que c'est la Ville. C'est pas un promoteur, là, c'est la Ville. L'expert qu'on demande pour vérifier nos dires, c'est une personne de la Ville, c'est toujours des gens de la Ville qui vérifient l'autre personne de la Ville, ils sont tous payés par la même personne, là.

Ça fait que nous, ce qu'on voudrait, c'est quelqu'un de l'extérieur qui dirait, on peut vérifier
2380 objectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et pour la question des enfants qui prennent l'autobus scolaire, en fait je voudrais
2385 poursuivre la discussion de tout à l'heure, il y a combien d'enfants en fait? Est-ce que quelqu'un aurait la comptabilité?

PAR M. LOUIS GAUVIN:

2390 Huit-dix (8-10), huit (8). À la guérite.

C'est à cause qu'il y en a qui partent par leurs propres moyens, comme je voyais, il y a les enfants d'un collègue ici, que lui maintenant il passe par le chemin et puis il prend l'autobus en haut.

2395

PAR LE PRÉSIDENT:

La côte Maheux?

2400

PAR M. LOUIS GAUVIN:

Non, le petit chemin qu'on parlait, les camions pourraient descendre. Bon bien lui, c'est son chemin pour aller prendre l'autobus là. Ça fait que je sais pas s'il y en a d'autres.

2405

Mais je pense qu'à la guérite, où est-ce qu'il y a une guérite dans le moment, vis-à-vis l'usine, là, je dirais peut-être maximum une dizaine, là.

PAR Mme JOSÉE SAMUEL:

2410

C'est ça. Parce qu'apparemment, tantôt on en a parlé à la pause, puis il y a un taxi avec son enseigne "Écoliers" qui passe, puis que c'est payé par la commission scolaire, parce que les autobus voulaient pas entrer sur la plage, se rendre au bout, parce qu'il y a pas d'espace apparemment pour tourner, là. Alors c'est un taxi qui va chercher les enfants et puis qui les amène directement à l'école. Alors eux, ils arrêtent pas au point, là, sur le site des futurs travaux.

2415

Et puis ceux qui restent plus près, par contre, s'en vont à pied et vont prendre l'autobus.

PAR LE PRÉSIDENT:

2420

Donc ils vous ont pas chargé un montant additionnel pour ce service-là, la commission scolaire?

PAR M. LOUIS GAUVIN:

2425

Je le sais pas, est-ce qu'il y a quelqu'un qui le sait?

PAR LE PRÉSIDENT:

2430 Non, excusez-moi. D'abord, si vous voulez parler, vous pouvez venir au micro et vous identifier, ça me dérange pas, si c'est pour avoir l'information, mais il faut que la personne qui écrit les transcriptions puissent avoir votre nom.

PAR M. LUC SAVARD:

2435 Oui, excusez-moi, bonsoir. Mon nom est Luc Savard, je demeure au 102, chemin de la Plage Saint-Laurent, alors juste juste juste au cercle de virage.

2440 Donc il y a trois (3) autobus scolaires qui viennent le matin. Il y en a un autour de sept heures et demie (7 h ½), qui prend les étudiants de niveau secondaire. Il y en a un autre qui passe vers huit heures (8 h), qui lui prend les élèves de primaire, des petits enfants. Et puis il y en a un autre un peu plus tard, là, à l'occasion que je voie, moi, autour de huit heures et demie-neuf heures moins vingt (8 h ½-9 h -20).

PAR LE PRÉSIDENT:

2445 Ça, c'est des autobus?

PAR M. LUC SAVARD:

2450 Oui, ça c'est des autobus scolaires, des autobus jaunes. Et puis il y a le taxi.

PAR LE PRÉSIDENT:

2455 Un seul taxi, plusieurs?

PAR M. LOUIS GAUVIN:

Plusieurs.

2460 **PAR M. LUC SAVARD:**

Effectivement une douzaine d'élèves, puisqu'il y a trois-quatre (3-4) élèves par autobus.

PAR LE PRÉSIDENT:

2465 Et puis les taxis sont limités exclusivement à la section privée?

PAR Mme JOSÉE SAMUEL:

2470 Oui, et si je comprends bien, à ceux qui demeurent vraiment loin, là. Parce que ceux qui sont plus près, comme les enfants de Denis Lionnais, mon voisin, ils s'en viennent à pied jusqu'à la guérite, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2475

D'accord, OK, oui.

Puis dans la section publique.

2480 **PAR Mme NATHALIE CANUEL:**

Moi j'aimerais parler à cet effet-là, mon nom est Nathalie Canuel, et je reste au 52, ce qui est environ à mi-chemin entre la rue Saint-Félix et l'usine d'eau. J'ai trois (3) enfants qui prennent le transport scolaire, dont deux (2) qui le prennent en avant de chez moi; moi, ils
2485 prennent le deuxième autobus.

Et il y a plusieurs taxis qui passent à différentes heures pour les élèves plus loin.

L'autobus, moi j'ai été témoin à plusieurs reprises que la circulation avec l'autobus, c'est
2490 très difficile. Quand il y a des gros camions, il y a des accrochages, il y en a encore eu un il y a quelques semaines, où c'est que l'autobus ne peut pas passer, et les gens doivent soit rentrer dans les cours, mais quand c'est des gros camions, ils ne peuvent pas rentrer dans les cours, quand on a des livraisons, les gros camions ne peuvent pas rentrer dans nos cours, parce que la rue n'est pas assez large, ils ne sont pas capables de se reculer et c'est très difficile.

2495

Toute circulation lourde sur Plage Saint-Laurent est très difficile. Et aussi, souvent, il y a une limite de trente kilomètres (30 km/h), malheureusement qui n'est pas respectée, autant souvent par l'autobus scolaire du matin, mais la limite pour la circulation lourde, malheureusement, est très difficile à faire respecter.

2500

PAR LE PRÉSIDENT:

Excellent, merci.

2505 Alors merci beaucoup. Je peux vous dire que j'ai aimé beaucoup le dernier paragraphe de votre mémoire.

PAR Mme JOSÉE SAMUEL:

2510

C'est sincère.

PAR LE PRÉSIDENT:

Maintenant, j'appelle madame Nathalie Canuel. OK, c'était ça qu'elle voulait indiquer, d'accord, très bien.

2515

**DROIT DE RECTIFICATION
VILLE DE QUÉBEC**

2520

PAR LE PRÉSIDENT:

Maintenant monsieur Christian Boily, de la Ville de Québec, qui voudrait se prévaloir du droit de rectification.

2525

Monsieur Boily.

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

2530

Bonsoir monsieur le Président. Alors ce sera pas tellement long, juste deux (2) choses.

Juste vous dire qu'on voudrait se prévaloir du droit de rectification, on va le faire par écrit, si vous me donnez juste pour une semaine, là, pour regarder les documents puis de vous répondre.

2535

Deuxième élément, bien, je voudrais ajouter qu'on va prendre en considération ce que les gens ont dit, là, ce qu'on a fait depuis le début, puis on va voir si on peut pas faire un meilleur projet, mais c'est pas toujours possible.

2540

Alors ça se limite à ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Alors je vous remercie.

2545

2550

MOT DE LA FIN

2555

PAR LE PRÉSIDENT:

2560

Alors ceci met donc fin à la partie publique des travaux de la Commission. La Commission va délibérer jusqu'à la remise de son rapport au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, au plus tard le 6 juin 2006.

Au nom de la Commission, je remercie tous ceux et celles qui ont participé à cette audience publique.

2565

Je remercie également le personnel de la Commission, les participants. Vous avez été assez assidus, j'avoue que je suis pas mal étonné, là, et en même temps ravi.

Je remercie le promoteur, les personnes-ressources pour leur aide précieuse pour l'examen public de ce dossier.

2570

Et finalement, tous ceux et celles qui ont permis le déroulement serein, respectueux et courtois de la procédure.

2575

Je déclare cette deuxième partie de l'audience publique close, merci et bonne fin de soirée.

2580

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement mécanique.

2585

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.